



Bilan des clauses sociales 2022

Table des matières

A. Le Pilotage de Projet	pages 3 à 15
B. L'animation et la promotion du dispositif	pages 16 à 39
C. Les Grands Programmes.....	pages 40 à 64
D. La Valorisation de l'action et la communication	pages 65 à 67
E. Les perspectives 2023	page 68

L'année 2022 se caractérise pour Atout Clauses par le développement de nouvelles actions et dispositifs notamment avec **l'organisation de la première édition des rencontres des achats responsables clauses sociales et marchés réservés**, le lancement du **dispositif Action d'Inclusion Renforcée** visant à réduire l'inégalité d'accès aux clause sociales, la poursuite des **rencontres du collectif d'entreprises Atout clauses** sur le thème de la Gestion Inclusive des Ressources Humaines, la poursuite du travail initié dans les quartiers avec le programme Focus Quartier mobilisant l'ensemble des partenaires Atout Clauses en quartiers prioritaires de la Ville.

Une année de renforcement de ses partenariats institutionnels avec :

- le conventionnement avec la DREETS dans le cadre de l'appel à projet national sur l'augmentation du nombre des facilitateurs, déclinaison opérationnelle du Plan d'Action des Achats Inclusifs initié par l'état,
- la participation aux groupes de travail du Pacte territorial pour l'emploi initié par rennes Métropole
- l'harmonisation au niveau régional du recueil des données et des indicateurs avec la région Bretagne et les Facilitateurs de Bretagne.

Une année enfin de mobilisation des dynamiques collectives et d'animation territoriale avec le lancement fin 2022 de la démarche de réécriture collective de la **Charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics**.



LE PILOTAGE DE PROJET

Pilotage de projet et animation territoriale

- 1/ Les évènementiels
- 2/ Les rencontres du collectif d'entreprises Atout clauses
- 3/ La participation aux groupes de travail des partenaires sur le territoire
- 4/ La gouvernance coopérative du projet
- 5/ Les innovations sociales 2022 : le dispositif Action d'Inclusion Renforcée
- 6/ Le développement structuré de l'offre de services

1/ Les évènementiels, des temps forts au service du collectif

- **Les trophées des clauses**, un temps fort pour l'ensemble des acteurs de la clause sociale (CF rapport d'activité 2021)

Le 4 avril 2022 a eu lieu la soirée dédiée à l'Assemblée Coopérative d'Atout clauses et aux Trophées des clauses sociales (Trophées 2021 décalés en 2022 en raison des mesures de sécurité sanitaires liées au COVID). Une belle soirée dans la salle du Jeu de Paume à Rennes qui a rassemblé l'ensemble des acteurs de la clause sociale du bassin d'emploi de Rennes.

Les prochains Trophées auront lieu le 11 Avril 2023.

- **Les premières rencontres des achats responsables clause sociale et marchés réservés**



Le 24 Octobre 2022 a eu lieu la première édition des rencontres des achats responsables clauses sociales et marchés réservés

L'objectif de ce temps fort :

- favoriser l'inter connaissance et le dialogue entre services acheteurs et entreprises de l'IAE et du handicap pour faciliter l'accès à la commande publique.
- Promouvoir auprès des services acheteurs le savoir- faire des entreprises de l'IAE et du Handicap du territoire
- Rapprocher l'offre et la demande

15 structures de l'IAE et du Handicap ont pu rencontrer des services acheteurs pour échanger sur leurs offres et leurs services. Un temps d'interconnaissance et de partage en format speed meeting.

13 personnes (services acheteurs ou personnes en lien étroit avec les services acheteurs) ont pu échanger avec les structures IAE et handicap présentes sur l'évènement.

En réponse au questionnaire que nous avons envoyé à l'issue de l'évènement

73% des interrogés ont estimé avoir pu élargir leur réseau professionnel

91% des participants se déclarent prêt à participer à la prochaine édition.



Cette première édition test avait également pour objectif d'évaluer la pertinence de l'organisation d'un tel évènement, au vu des retours des acteurs il sera reconduit en 2023 sur une échelle plus ambitieuse.

2/ Les Rencontres du collectif d'entreprises Atout Clauses, des temps de partage et de montée en compétences sur le Gestion Inclusive des Ressources Humaines

➤ 21/09/2022 : Thématique gestion Inclusive des Ressources humaines, de quoi parle-t-on ?



Intervenantes extérieures :

Céline Poirier We Ker sur la gestion inclusive des Ressources humaines

Maud Lachuer , chargé de mission mixité We Ker, sur la question de l'égalité Homme /femme

Participants entreprises :

- Julie GEHAN, responsable développement RH, Kéolis
- Gaëlle KERBELLEC, DRH Kéolis
- Pascal IZABELLE Entreprise gros œuvre BM Texier
- Franck POIRIER Responsable RH Bernard électricité
- Annaïg BRUNEL responsable recrutement Entreprise de gros œuvre CCE

➤ 22/11/2022 : l'embauche des personnes en situation de Handicap

Intervenantes extérieures :

- Stéphanie HAJJAR – CAP Emploi
- Véronique JEFFREY – ADAPT (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap)

Participants entreprises :

- Fabienne BOUILLON– Netra VEOLIA
- Christophe LOYEAU – Netra VEOLIA
- David TREGARO – La station (Feuille d'Erable)
- Franck POIRIER – Bernard Electricité
- Didier DO OLIVAL – Maugendre
- Gaëlle KERBELLEC – KEOLIS

3/ La participation aux groupes de travail des partenaires : des temps d'intelligence collective au service de l'insertion

○ Rendez-vous acheteurs Rennes Métropole

Présentation des clauses sociales et de l'accompagnement d'Atout Clauses devant les services acheteurs de Rennes Métropole le 24 Mars 2022

○ Pacte Territorial pour l'emploi de Rennes Métropole

Participation d'Atout Clauses à plusieurs ateliers d'élaboration collective et de restitution du pacte territorial (11/05-14/10-7/07/2022.)

○ Groupe de travail Codev autour de l'élaboration du futur PLH de Rennes métropole

Participation d'Atout Clauses aux différents travaux du groupe climat en lien avec le développement des clauses environnementales

○ Groupe de travail Achats inclusifs

Dans le cadre du Plan d'Action pour l'achat inclusif initié dans ce groupe de travail piloté par la direction de la coordination interministérielle et de la coopération territoriale, **Atout Clauses a mené l'action 1 : sensibiliser le Préfet et les chefs de service de l'État en réunion d'encadrement départemental via l'angle des politiques économiques et sociales le 5 Décembre 2022**

○ Comité de pilotage Achats responsables et ESS

L'objectif de ce comité piloté par la CRESS, se doter d'une stratégie pour développer les achats responsables et en faire un levier de développement économique de l'ESS.

Participants :

Gaëtan HARDY, Coordinateur et chargé développement, Atout Clauses.

Corinne GELIN, Chargée de mission Economie Circulaire, Atout Clauses.

Chloé AIRAUD, Directrice, Reseco.

Jean-Paul GUIDONI, Délégué à la commande publique responsable, Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Magalie CHESNEL, Conseillère développement entreprises et environnement, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest.

Caroline KEREVER, Déléguée Régionale, Fédération des Entreprises d'Insertion.

Nolwenn BARRE, Déléguée Régionale, Coorace Bretagne.

Mairéad COLLET, Responsable RSO-DD, ADAPEI35.

Amandine BONNEAU, Responsable du pôle accompagnement, CRESS Bretagne.

Léa SADIAKHOU, Chargée d'appui au développement des achats responsables et ESS, CRESS Bretagne.

3/ La gouvernance coopérative du projet, des instances de mobilisation collectives

Mise en place en 2019 cette gouvernance permet de mobiliser, dans des espaces coopératifs dédiés, les instances d'orientation et de mise œuvre du projet. Cette structuration permet également d'engager des réflexions communes sur les problématiques rencontrées et d'imaginer avec l'ensemble des partenaires des pistes de développement futures du projet

1/ Le Groupe de Pilotage Stratégique

Parmi les sujets traités en 2022 :

- Offre de service : intégration de l'offre d'accompagnement sur les clauses environnementales dans les conventions 2023 en réponse aux enjeux environnementaux des maîtres d'ouvrages.
- Développement du dispositif d'Action d'Inclusion Renforcée
- Déploiement de la phase 3 de développement territorial avec en 2023 le développement sur le territoire de Vitré-Fougères.
- Validation de la méthodologie de réécriture de la charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics

2/ Les groupes pilotages projets

Parmi les sujets traités :

- Bilan 2021 des clauses sociales
- Travail sur la structuration du projet
- RH

3) L'Assemblée coopérative du 04 Avril 2022

Cette Assemblée coopérative s'est tenue dans la salle du jeu de Paume à Rennes avant les Trophées des clauses sociales. Elle a permis de partager à l'ensemble des participants le bilan de l'année 2021 et les très belles réussites de parcours notamment grâce aux témoignages de Monsieur Romain Cavé, responsable marchés publics EPF Bretagne, Madame Angélique Meilleur, direction voirie assainissement de Rennes Métropole, Madame Joliff conductrice d'opérations au CHU de Rennes, Madame Béatrice Bouchet, vice-présidente du patrimoine et de la transition énergétique et écologique à l'Université de Rennes 1.

3/ Les ateliers partenaires vecteurs d'innovation

Ces ateliers ont pour vocation d'optimiser les partenariats, de faire émerger des analyses partagées et des propositions d'actions.

Atelier ETTI (24/11/2022)

Accueil et présentation des nouvelles ETTI présentes sur le territoire SITI et INSERIM. Dans le tour de table, toutes les structures relèvent leurs difficultés à recruter et leurs questionnements sur la multiplication des acteurs. Bon retour des ETTI historique sur la mise en place de la grille d'indicateurs qualité et des rencontres avec le FASTT (Fond d'action sociale du travail temporaire) organisées par Atout clauses. Retour également positif sur les invitations à participer aux bilans des opérations adressées par Atout clauses aux ETTI.

Piste d'innovation 2023 envisagée :

Créer dans la newsletter mensuelle d'Atout clauses une rubrique sur les gros marchés à venir avec le nombre d'heures afin de permettre aux ETTI d'anticiper de futurs besoins en recrutement.

Intensifier la présence des ETTI dans les bilans avec le MO

Atelier ETT (21 Novembre 2022)

Problématiques rencontrées par les ETT

Les difficultés de recrutement identifiées les années passées tendent à se renforcer en 2022, la mobilisation des candidats et la pérennisation de leurs missions devient de plus en plus compliquée, les ETT sont confrontées à une très grande volatilité des candidats. Les problèmes de pression immobilière et de loyers en hausse ne font que s'aggraver ce qui complique également un contexte difficile.

Pistes d'amélioration issue de l'analyse partagée

Les pistes identifiées l'année dernière sont reconduites :

- Mobiliser plus le poste de chargée mission emploi insertion pour les recrutements.
- Les ETT sont conviées au Job dating final du SAS clauses, elles peuvent y rencontrer de nouveaux candidats.
- Pour favoriser les passerelles, une liste avec les candidats qui n'ont pas trouvés de solutions d'embauches à l'issue du SAS clauses sera systématiquement envoyée aux ETT.

L'accès à l'information sur les marchés à venir et le nombre d'heures prévisionnelles est également une donnée qui intéresse fortement les ETT pour anticiper des recrutements à venir.

Atelier EI/ACI/AI (21 novembre 2022)

Problématique rencontrée : peu de vision prospective sur les marchés à venir, les structures présentent exprime le souhait d'avoir une meilleure connaissance des marchés à venir et de pouvoir avoir accès aux programmations annuelles des MO. Comment faire pour éviter la concurrence entre acteurs de l'IAE ?

Les pistes de développement proposées par Atout Clauses :

Atout Clauses mène un plaidoyer auprès des maîtres d'ouvrages pour avoir accès quand c'est possible à leur programmation annuelle. Ce plaidoyer commence à porter ses fruits nous avons pu avoir accès à la programmation de Rennes Métropole, Redon agglomération et Vallons de Haute Bretagne Communauté, des avancées sont également prometteuses du côté de la région Bretagne.

La diversification des métiers recherchée par Atout clauses auprès-des MO permettra en retour aux structures de l'IAE de diversifier leurs offres et éviter de se retrouver toutes à répondre sur les mêmes types de prestations.

Le développement des clauses environnementales va permettre l'émergence de nouveaux métiers sur lesquels pourront se positionner ces structures.

L'incitation au recours à l'allotissement mené auprès des services acheteurs par Atout Clauses vise à favoriser l'accès des EI/ACI/AI aux marchés publics.

Les Rencontres des Achats Responsables clauses sociales et marchés réservés seront reconduites en 2023 et mené sur une plus grande échelle afin d'en faire un rendez-vous annuel important pour les structures IAE et les services acheteurs.

Atelier GEIQ 21 Novembre 2022)

Accueil du Geiq propreté, nouveau partenaire sur le territoire. Présentation de l'activité de la structure et développement de l'interconnaissance.

COMITE MAITRES D'OUVRAGES 20 Octobre 2022

1/ Présentation des clauses environnementales et de leur contexte réglementaire (Loi Agec, loi climat et résilience ...)

2/ Présentation du dispositif d'Action d'Inclusion Renforcée

3/ Information sur le nouveau périmètre d'intervention d'Atout clauses (tout le département d'Ille et vilaine à l'horizon 2023



Les innovations et pistes de développement issues des analyses partagées des ateliers partenaires

- Informer dans la Newsletter d'Atout clauses sur les marchés à venir avec les volumes d'heures prévus importants afin de permettre aux partenaires emplois d'anticiper de futurs recrutements.
- Obtenir quand c'est possible la programmation annuelle des maîtres d'ouvrages
- Mobiliser de façon plus importantes les ETTI sur les temps de bilan MO afin de faire connaître et de valoriser leur action
- Développer les clauses environnementales pour susciter l'émergence de nouveaux métiers accessibles à la clause sociale
- Renforcer la diversification des marchés supports et par ricochet la diversification des métiers
- Renforcer le plaidoyer pour la mise en œuvre des marchés réservés
- Faire des « Rencontre des achats responsables clause sociale et marchés réservés » un temps fort annuel de rencontres et d'échanges pour les structures de l'IAE et du secteur du Handicap et les services acheteurs.

Les innovations sociales 2022 : le dispositif **Action d'Inclusion Renforcée**

Ce dispositif imaginé et élaboré fin 2022 sera mise en œuvre au niveau opérationnel en 2023

Le constat :

Certains publics sont sous représentés dans la clause sociale, cette inégalité d'accès à la clause sociale crée de fait des disparités d'accès à des parcours en insertion, aussi, une **Action d'Inclusion Renforcée** peut-elle être menée afin de travailler l'égalité des chances pour l'ensemble des publics éligibles à la clause sociale.

Après analyse de nos opérations il apparait que cette disparité est particulièrement évidente pour trois types de publics : le public féminin, les personnes en situation de handicap et/ou bénéficiant d'une RQTH et les seniors.

- **Les marchés cibles : certains marchés sont plus propices au déploiement de cette action.**

De par la nature des emplois qu'ils proposent certains marchés sont des supports d'insertion particulièrement adapté aux publics visés : marchés de maîtrise d'œuvre et /ou de prestation intellectuelles, certains marchés de services...

- **Les contraintes juridiques**

Un devoir de neutralité caractérise le métier de facilitateur, par ailleurs en dehors des marchés réservés, il n'est pas juridiquement possible de mener des actions pouvant se révéler discriminatoires à l'embauche (même en cas de discrimination positive), néanmoins plusieurs actions peuvent cependant être développées dans ce cadre.

Les actions :

Action 1 : la diversification des marchés

Une communication ciblée sera adressée aux maîtres d'ouvrages et/ou aux services acheteurs afin de les inciter à diversifier leurs marchés, cette diversification des marchés permettant en retour de diversifier les métiers éligibles à la clause créant ainsi des opportunités d'embauche pour les publics cibles : public féminin, public en situation de handicap, seniors

Action 2 : le développement de réseaux de prescription spécifiques

Afin de garantir un accès égal aux missions clausées pour tous les publics un sourcing spécialisé sera réalisé afin d'identifier les structures prescriptrices travaillant sur l'emploi du public féminin, du public senior et du public en situation de handicap.

Une diffusion ciblée des offres, en complément des circuits « classiques » via la mobilisation de ces réseaux de prescriptions spécialisés permettra de toucher ces publics.

Action 3 : organisation d'actions de recrutement inclusives

Sur certaines opérations assez importantes des actions de recrutement inclusives pourront être organisées en mobilisant ces nouveaux prescripteurs.

Action 4 : les actions positives développées dans ce cadre seront systématiquement relayées dans la newsletter d'Atout clauses notamment via des témoignages de bénéficiaires.

Action 5 : un Trophée **Action d'Inclusion Renforcée** sera créé et décerné à un bénéficiaire (maître d'ouvrage, entreprise...) lors de la prochaine édition des trophées des clauses sociales 2023.

Action 6 : des actions de sensibilisation sur l'emploi des publics sous représentés dans la clause seront menées dans le cadre du Collectif d'Entreprises Atout clauses.

Cette **Action d'Inclusion Renforcée** permettra ainsi de travailler à une égalité d'accès de toutes et tous à la clause sociale.

6/ Le développement structuré de l'offre de service

Nous avons travaillé en 2022 au développement de l'offre de service qui a été pensé autour de 4 axes :

- Diversifier le public,
- Développer l'écosystème de la clause,
- Monter en gamme sur l'évaluation qualitative,
- Développer de nouvelles prestations

AXE 1 diversifier les publics, objectif : favoriser l'inclusion et la diversité

Action 1 : diversifier l'action pour diversifier les publics, expérimenter sur de nouveaux marchés

- ✓ Exemple d'Actions réalisées en 2022
- Travail sur l'analyse de la programmation (Rennes Métropole ; Redon, Vallons de Haute Bretagne Communauté)
- Lancement du dispositif d'Action Inclusion Renforcée qui sera développé en 2023
- Marchés d'enquêtes (3 marchés)

Mener une action expérimentale avec un MO pour les clauses numériques

- Marché numérique Hantai
- Marché de la DIR OUEST (Système d'information)

Perspective 2023 : diversifier l'écriture technique des marchés

Action 2 : faire un diagnostic sur les publics sous représenté dans la clause et mener une action en faveur des publics prioritaires

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Création du dispositif : Action d'Inclusion Renforcée

Publics cibles public féminin, personnes en situation de handicap, public senior

Lancement fin 2022, développement 2023, un travail important a été réalisé sur le champ du handicap. Un bilan spécifique de ce dispositif sera fait en 2023. A élaborer : écriture technique spécifique dans les marchés.

Action 3 : sensibiliser les maîtres d'ouvrages sur de nouveaux marchés

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Organisation des premières rencontres des achats responsables clause sociales et marchés réservés le 24 Octobre 2022

Formation sensibilisation à la clause sociale : 6 formations sensibilisation

Formation sensibilisation aux clauses environnementales : 1 formation sensibilisation

Sensibiliser les entreprises pendant le collectif entreprises

- deux rencontres du collectif entreprises en 2022

Sensibiliser les entreprises sur des thématiques ex : thématique du handicap

- Action avec l'UNEA sur l'OETH, une réunion du collectif entreprise sur la thématique handicap
- Sensibilisation des entreprises lors des rendez-vous individuels entreprises

Sensibiliser les Maîtres d'ouvrages et entreprises sur les métiers possibles

- Sensibilisation lors des Instructions, réunion de chantiers, réunions de lancement

Anticiper le renouvellement des marchés pour être force de proposition pour intégrer de nouvelles modalités (point tous les six mois sur les marchés se terminant)

- bonne anticipation des Maîtres d'ouvrages pour le renouvellement de leurs marchés, piste technique d'amélioration à explorer mettre des alertes dans UP CLAUSES

Action 4 : développer les partenariats avec les structures du territoire (prescripteurs, organismes de formations ...)

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Rencontre des partenaires : UAIR, BENOIT LABRE, COALIA, CAP EMPLOI, ADAPT, ICUAL, UNEA, GESAT...

Développer le lien avec les centres de formation et partenariat avec les OPCO : KEY FORMS, CURSUS, NORIA, CLPS, FASTT

Action 5 : faire des visites de chantiers ou de centres de formation non mixte avec des publics féminins

Cette action n'a pas été réalisée en 2022, un partenariat avec le CDIFF permettra de l'organiser sur 2023

AXE 2 : développer l'écosystème de la clause, objectif : renforcer les liens existants, développer de nouveaux partenariats

Action 1 : créer un évènement autour de la signature de la nouvelle charte en 2022, Créer un évènementiel rencontre services acheteurs SIAE et HANDICAP

Évènementiel signature de la charte : cet évènement est repoussé en 2023, une méthodologie spécifique de réécriture de la charte est déployée sur l'ensemble de l'année 2023 en coopération avec l'ensemble de maîtres d'ouvrages.

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Rencontre des Achats responsables clause sociales et marchés réservés : piste d'évolution possible à étudier, développer un partenariat avec le département pour couvrir l'ensemble du territoire 35

Organiser des évènements avec nos partenaires

- 2 forums emploi, 4 recruter autrement, UNEA, découverte métier, visites de chantier prescripteur
- Assemblée coopérative et Trophées des clauses 4 Avril 2022
Pistes à explorer pour 2023, faire témoigner de pair à pair MO et entreprises pour convaincre relayer par des interviews dans la newsletter et des interventions radio

Action 2 : participer aux trois heures pour l'emploi, participer à la journée SIAE du département, participer à des évènements extérieurs

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Trois heures pour l'emploi : mobilisation de l'équipe sur cet évènement organisé par Archipel Habitat

Participer à la journée SIAE du département, repoussé en 2023

Participer à des évènements extérieurs : participation aux GSE, recruter autrement, réunions du Codev, réunions de la cité de l'emploi...

Action 3 : travailler la visibilité d'Atout clauses, se rendre visible sur les réseaux, présence sur LinkedIn, développer la communication en général

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Révision de l'ensemble des documents de communication, création de la page LinkedIn, présences dans les évènements partenaires relayé dans la newsletter

Action 4 : faire connaître le métier de facilitateur dans les formations Rennes II, Master ESS, RH ...

Une formation est prévue en 2023 à l'EME UNILASALLE, l'identification d'action de sensibilisations dans d'autres formations sera travaillé dans la feuille de route 2023

AXE 3 : monter en gamme sur l'évaluation qualitative, objectif : mieux valoriser la plus-value de la clause sociale

Action 1 : étendre l'expérimentation de la grille qualité à l'ensemble des maîtres d'ouvrages en 2022

Cette action sera réalisée lors du bilan 2022, un document global d'impact qualité de la clause sera réalisé à partir des données collectées auprès de l'ensemble des partenaires emplois et des entreprises.

Action 2 Elaborer un Bilan d'Impact Social de la clause: cette action est repoussée en 2023

Axe 4 : développer de nouvelles prestations Atout clauses, objectif : développer l'innovation pour mieux répondre aux besoins du territoire

Action 1 : développer les clauses environnementales

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Opérations suivies / mobilisations sur marchés :

- **Rennes 1** : intégration de clauses environnementales sur le marché de rénovation énergétique des bâtiments universitaires (DDRSE / Laboratoire d'expérimentation Bâti Récup) + expertise et préconisations environnementales du CCTP du marché de nettoyage des locaux universitaires
- **SGAR** : étude de la gestion des achats de fournitures administratives (gestion de déchets, sourcing ciblés, recherche exutoires de valorisation vers réemploi et/ou recyclage) dans l'objectif d'exemplarité environnementale des marchés de l'Etat.
- **Rennes Métropole** : participation au bilan du marché « gestion du déchet plâtre » (Trivel – Envie 35 – Véolia)
- **CHU** : sourcing réemploi du mobilier de bureau

Formation/sensibilisation réalisées :

- **AIGUILLON Construction** : formation 2h « économie circulaire et commande publique »

Structuration de filières

- **CRESS** : réemploi des matériaux / Commande publique responsable / économie circulaire
- **CRESS** : échange avec têtes de réseaux IAE autour du réemploi des matériaux (COORACE, FEI, UNEA)
- **SIAE** réemploi : information – sensibilisation aux clauses environnementales, à l'économie circulaire (Études et chantiers / R'MIN / EBE TEZEA / Tribord / NEO 56 / AJI Environnement / GEIQ Bâtiment / PASS EMPLOI de Saint-Malo /

Perspectives 2023 : intégration de la possibilité de solliciter Atout clauses sur l'accompagnement d'insertion de clauses environnementales dans la Charte d'activation des clauses sociales et dans les conventions partenaires.

Action 2 : mieux communiquer sur les outils existants auprès des Mo et des entreprises Convention inter MO, Convention entreprise partenaire, convention Focus Quartier

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022

Les conventions ont été revues afin d'en simplifier l'usage : dorénavant une seule convention : la convention de globalisation et sa déclinaison en quartier la convention Focus Quartier. Un document de présentation synthétique de cette convention est en cours de finalisation.

Action 3 développer la commande publique »

De nouveaux maîtres d'ouvrages publics ont intégré le dispositif en 2022

La commune de Chantepie

La commune d'Argentré du Plessis,

Le groupe d'intérêt public SIB,

Le groupe d'intérêt public Maffray services

Action 4 mise en œuvre de clause expérimentale

- ✓ Exemples d'actions réalisées en 2022 : mise en œuvre de clause sur le numérique avec les marchés Hantai. Perspective 2023 exploration de clauses sur des marchés de formation.

L'ANIMATION ET LA PROMOTION DU DISPOSITIF

Opérateur de la clause d'insertion pour les marchés de Rennes Métropole et Ville de Rennes, Atout Clauses développe une ingénierie de projet spécifique visant à :

- Faciliter, développer et sécuriser l'insertion de clauses sociales dans les marchés de Rennes Métropole/Ville de Rennes
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés au potentiel d'insertion des publics en difficulté que représentent leurs achats
- Informer, conseiller et contrôler les entreprises attributaires des dits marchés en phase d'exécution

En réponse aux sollicitations des cellules marchés de Rennes Métropole et Ville de Rennes, Atout Clauses intervient dans la mise en œuvre des clauses sociales et des marchés réservés dans les marchés de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes à travers deux grandes missions :

- **Le Conseil en Maîtrise d'ouvrage pour les marchés clausés et les marchés réservés**
- **Le Conseil sur la mise en œuvre de la clause ou du marché réservé**



Bilan des clauses sociales 2022

L'impact global des clauses sociales en 2022

Nature d'opération	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Services	54	651	618	295 260,06
Travaux	361	627	453	204 822,25
Total	415	1278	1071	500 082,31

Le nombre d'heures de clauses sociales

Atout clause a franchi la barre des 500 000 heures de clauses

En 2022 la clause sociale a généré **500 082 heures de travail** contre **459 984 heures en 2021** soit une augmentation de **10,91%**.

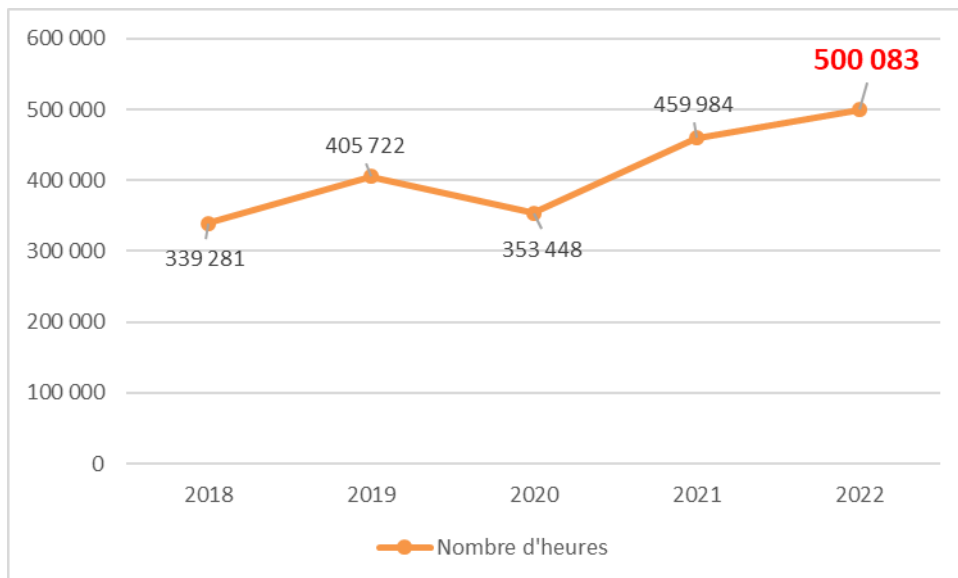
Ce qui représente l'équivalent de **274 ETP**.

Période	Nombre d'heures travaillées	
janvier 22	42679,98	42679,98
février 22	41437,42	41437,42
mars 22	44504,68	44504,68
avril 22	43398,81	43398,81
mai 22	44055,45	44055,45
juin 22	42020,1	42020,1
juillet 22	44302,76	44302,76
août 22	32653,84	32653,84
septembre 22	42825,76	42825,76
octobre 22	44283,19	44283,19
novembre 22	41968,85	41968,85
décembre 22	35951,47	35951,47
TOTAL	500082,31 Heures	

Evolution du nombre d'heures de clauses sociales

Depuis 2018 les heures de clauses sociales sont en progression constante à l'exception de l'année 2020 dont l'activité a été fortement impactée par le Covid.

Ainsi entre 2018 et 2022 on note une augmentation **plus de 47%** du nombre d'heures de clauses sociales.

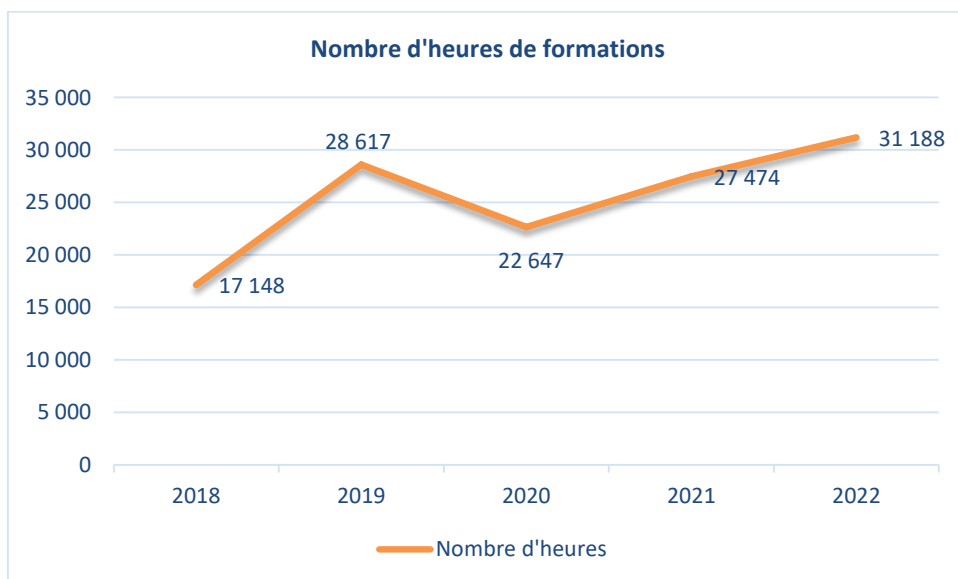


L'évolution du nombre d'heures de formation :

Le nombre d'heures de formation a également progressé **31 188 en 2022** contre **27 474 en 2021** ce qui représente une augmentation de **13,52 %**.

La progression des heures de formation entre 2018 et 2022 représente **une augmentation de 79%**

Un véritable effort de formation est fait en direction des bénéficiaires des clauses sociales afin de leur permettre de monter en compétences.



Les Maîtres d'ouvrages

Le nombre de maîtres d'ouvrages est également en augmentation par rapport à 2021, **53 maîtres d'ouvrages** en 2022 contre **45** en 2021, soit une augmentation de plus de **17 %** ;

Les maîtres d'ouvrages sollicitent de plus en plus les facilitateurs d'Atout clauses pour accompagner leurs marchés, on note également pour certains qui mobilisait déjà Atout clauses une augmentation des marchés accompagnés.

Sur ces 53 Maîtres d'ouvrages 37 ont des opérations en cours en 2022, pour les autres nous avons réalisés les instructions et les chantiers sont en attente de démarrage.

La liste des 37 maîtres d'ouvrage qui ont eu des chantiers en cours 2022 :

- AIGUILLON CONSTRUCTION
- ANGEVIN
- ARCHIPEL HABITAT
- BATI ARMOR
- BATIMENT CFA BRETAGNE
- C.H.U
- COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)
- COOP DE CONSTRUCTION
- CROUS Bretagne
- ESPACIL ACCESSION
- ESPACIL HABITAT
- ESPACIL HABITAT / ESPACIL ACCESSION (Co-maîtrise d'ouvrage)
- GIBOIRE
- GROUPE LAUNAY
- ICADE
- KEREDES
- LAMOTTE
- LES FOYERS SA
- MEGALIS
- MINISTERE DE LA DEFENSE
- NEOTOA
- RECTORAT Académie de Rennes
- REGION BRETAGNE
- RENNES METROPOLE

- SEMBREIZH
- SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL de la COUR d'APPEL
- SGAMI OUEST
- TERRITOIRES PUBLICS
- TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT
- TERRITOIRES SPLA ViaSilva
- TRAJECTOIRE
- UNIVERSITE RENNES 1
- UNIVERSITE RENNES 2
- VILLE DE REDON
- VILLE DE RENNES
- VILLE DE SAINT JACQUES
- WEST PROMOTION

Nombre de maîtres d'ouvrage classé par nombre d'heures réalisées

Nombre d'heures de clauses sociales réalisées	Nombre de Maître d'ouvrage
Inférieur à 5000	24
de 5000 à 10 000	2
De 10 001 à 20 000	4
De 20 001 à 40 000	5
De 40 001 à 200 000	0
Supérieur à 200 000	1
Total	37

Les 24 maîtres d'ouvrage réalisant moins de 5 000 heures en 2022 mais avec des opérations en cours et/ou en attente en 2023

- GROUPE LAUNAY
- WEST PROMOTION
- SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL de la COUR d'APPEL
- ICADE
- BATI ARMOR
- LAMOTTE
- UNIVERSITE RENNES 2

- LES FOYERS SA
- ANGEVIN
- GIBOIRE
- Ville de Redon
- MINISTERE DE LA DEFENSE
- VILLE DE SAINT JACQUES
- RECTORAT Académie de Rennes
- TRAJECTOIRE
- COOP DE CONSTRUCTION
- TERRITOIRES SPLA ViaSilva
- ESPACIL HABITAT / ESPACIL ACCESSION (Co-maîtrise d'ouvrage)
- BATIMENT CFA BRETAGNE
- CROUS Bretagne
- SGAMI OUEST - Ministère de l'Intérieur
- SEMBREIZH
- KEREDES
- UNIVERSITE RENNES 1

Les 13 maîtres d'ouvrage réalisant plus de 5 000 heures en 2022 :

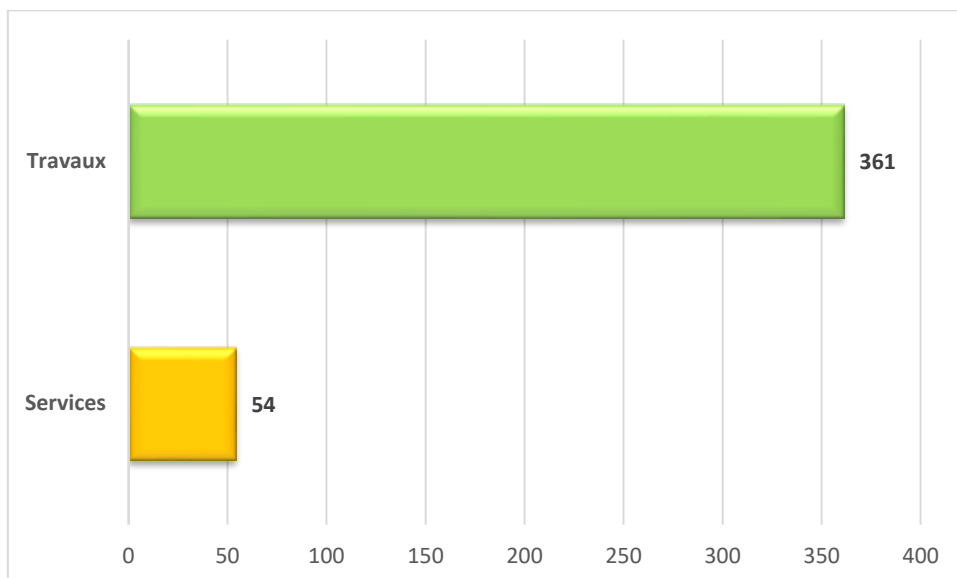
- REGION BRETAGNE
- ESPACIL HABITAT
- TERRITOIRES PUBLICS
- TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT
- NEOTOA
- AIGUILLON CONSTRUCTION
- VILLE DE RENNES
- ARCHIPEL HABITAT
- C.H.U
- MEGALIS
- COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS
- ESPACIL ACCESSION
- RENNES METROPOLE

Rennes Métropole reste le maître d'ouvrage mobilisant le plus la clause sociale.

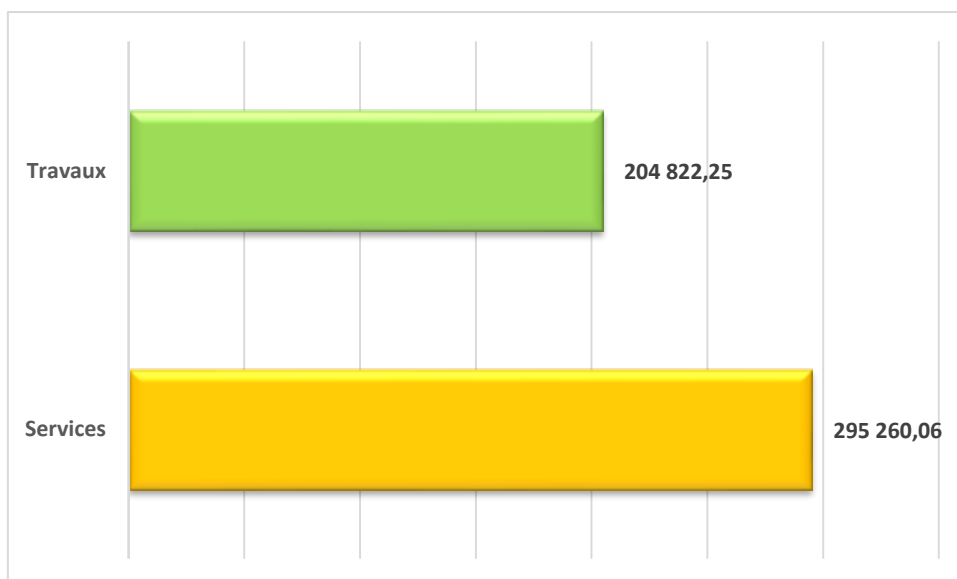
Les Opérations

Le nombre d'opérations suivies est également en progression avec **une hausse de plus de 5%**. En 2022, Atout clauses a suivi la mise en œuvre des clauses sociales sur **244 opérations déclinées sur 415 marchés**, contre 231 opérations pour 368 marchés en 2021.

Le nombre de marchés par nature :



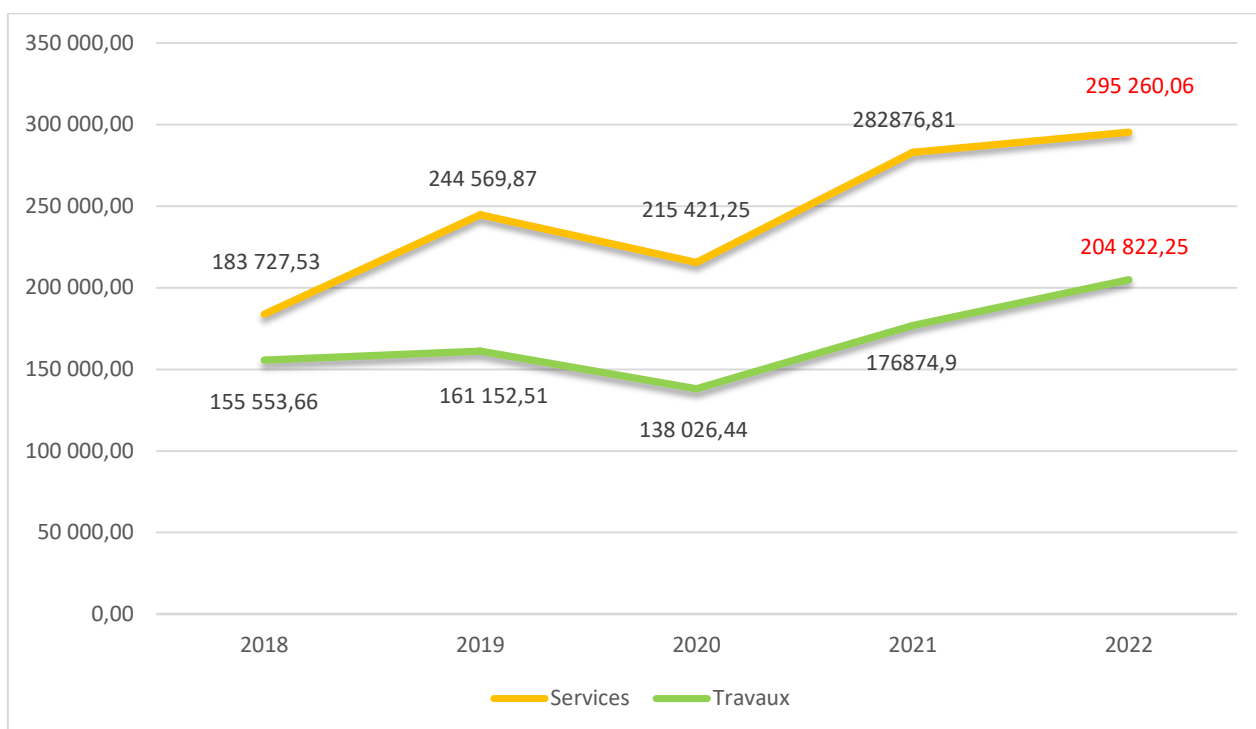
Le nombre d'heures réalisées par nature de marchés :



Les marchés de travaux représentent 87 % des marchés réalisés en termes de nombre de marchés.

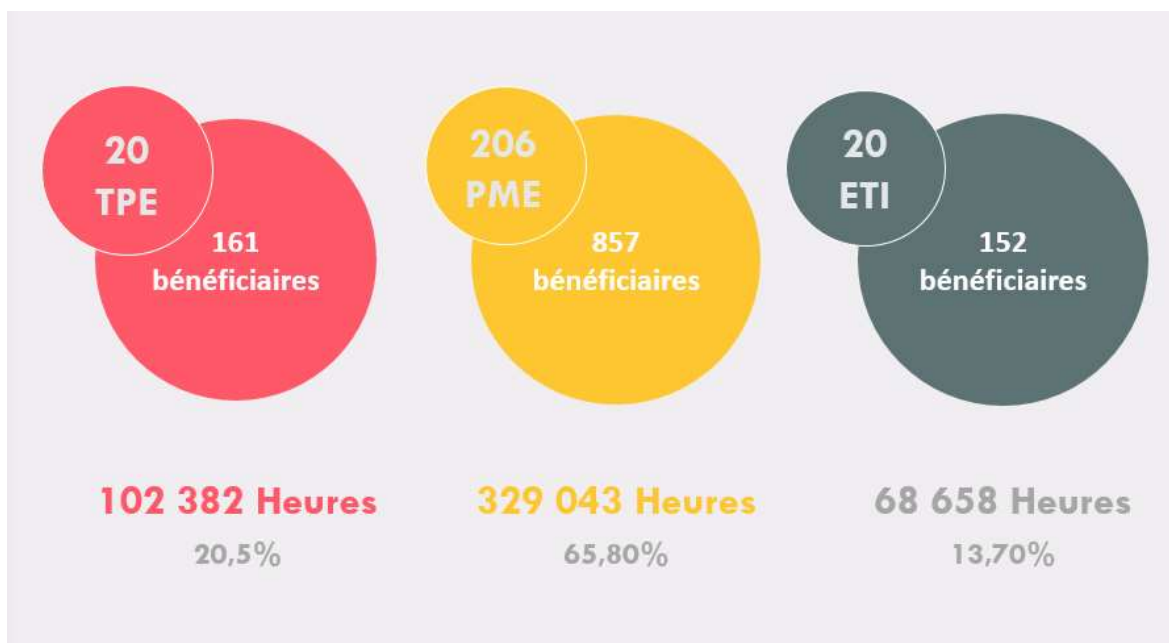
A contrario, analysé en nombre d'heures générées, les marchés de services qui représentent 13 % des marchés génèrent plus de 59% des heures.

Evolution des marchés par nature et par an :



Les entreprises en 2022

Le nombre d'entreprises accompagnées est également en hausse de plus de 16% avec 246 entreprises qui ont mis en œuvre la clause sociale en 2022 contre 212 en 2021.



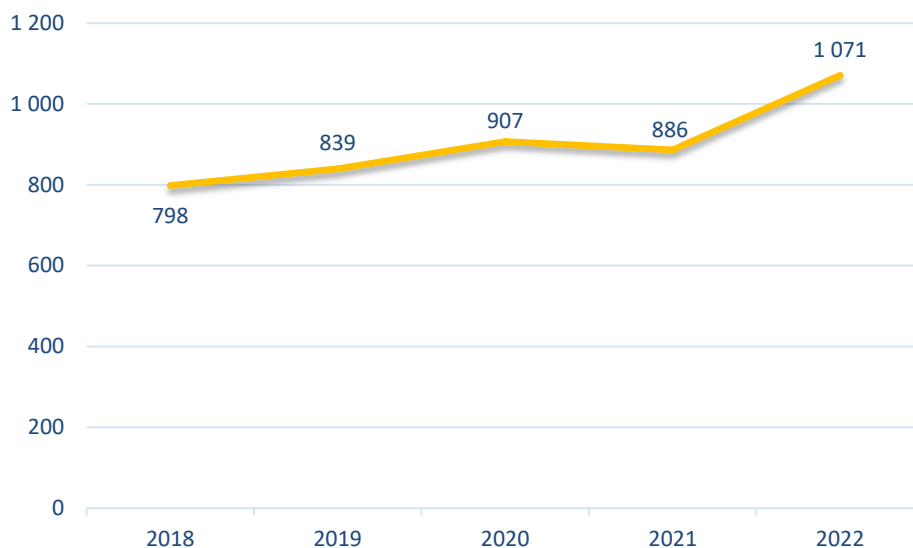
Les bénéficiaires

1 071 personnes ont bénéficié des clauses sociales en 2022 contre **886 personnes en 2021**.

Comparée à 2021, l'augmentation est de plus de 20%

La moyenne d'heure de clause par bénéficiaire est dorénavant de 467 heures

Évolution du nombre de bénéficiaires par an

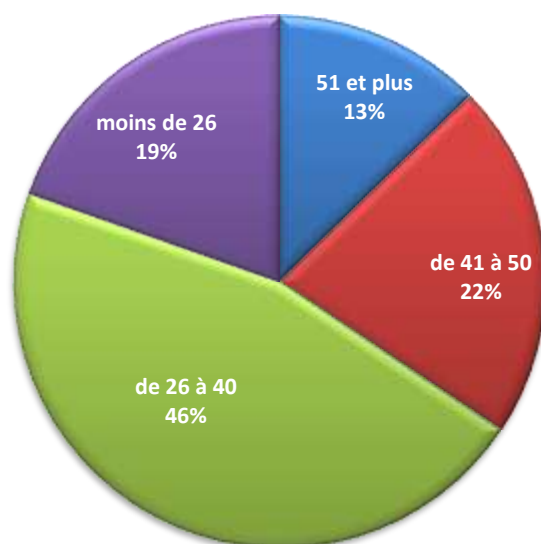


La tranche d'âge aujourd'hui

En 2022, la clause sociale a majoritairement bénéficié aux personnes de 26 à 40 ans.

Tranche d'âge des participants (âge aujourd'hui)	Nb participants	Nb heures réalisées
51 et plus	136	64 101,15
de 41 à 50	232	96 851,08
de 26 à 40	493	244 836,73
moins de 26	210	94 293,35
Total	1 071	500 082,31

Nb participants

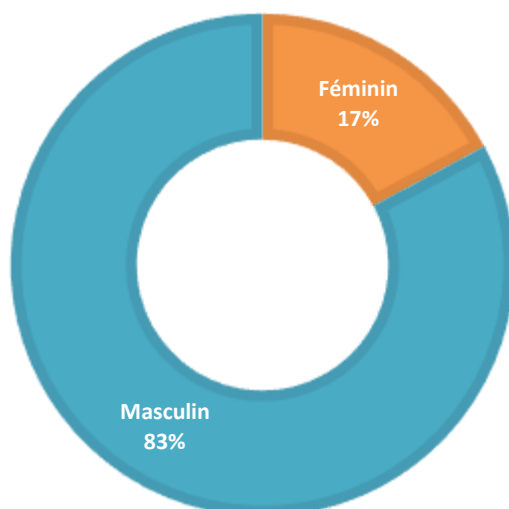


La répartition homme/femme

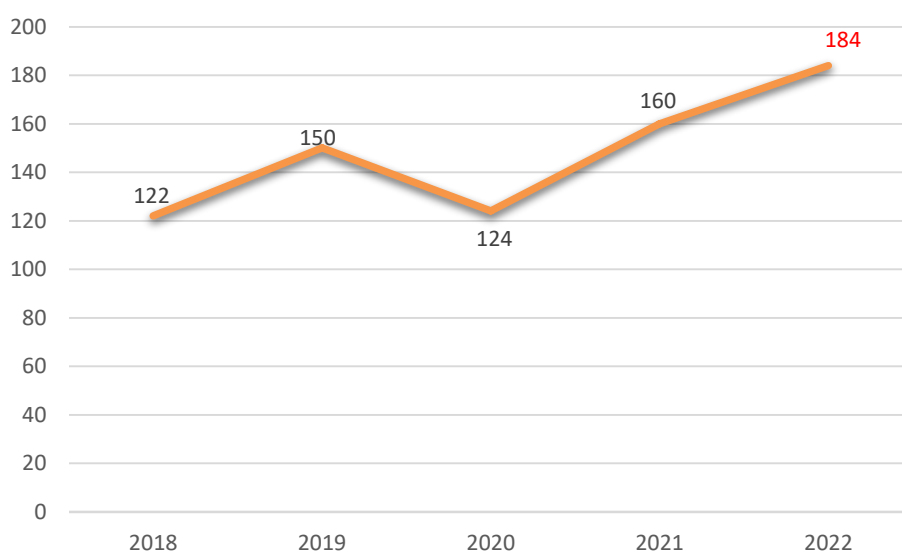
La part du public féminin reste constante à savoir 17,18% en 2022 contre 18% en 2021, par rapport à la masse globale mais **le nombre est en augmentation : 184 femmes** ont bénéficié de la clause sociale en 2022 contre 160 en 2021.

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	184	78 314,13
Masculin	887	421 768,18
Total	1 071	500 082,31

NB PARTICIPANTS



L'évolution de nombre de femmes ayant accès à la clause sociale :



La diversification des métiers proposés dans le cadre de la clause sociale a permis cette progression.

En 2022, 32 métiers ont été proposés aux femmes :

- E1304 - Façonnage et routage
- K1204 - Facilitation de la vie sociale
- K2204 - Nettoyage de locaux
- M1601 - Accueil et renseignements
- F1104 - Dessin BTP
- A1414 - Horticulture et maraîchage
- J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers
- M1607 - Secrétariat
- F1607 - Pose de fermetures menuisées
- G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques
- N1102 - Déménagement
- K2304 - Revalorisation de produits industriels
- K1205 - Information et médiation sociale
- F1101 - Architecture du BTP
- A1203 - Entretien des espaces verts
- F1606 - Peinture en bâtiment
- K2303 - Nettoyage des espaces urbains
- J1506 - Soins infirmiers généralistes
- N4105 - Conduite et livraison par tournées sur courte distance
- M1602 - Opérations administratives
- K2201 - Blanchisserie industrielle
- K1206 - Intervention socioculturelle
- F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics

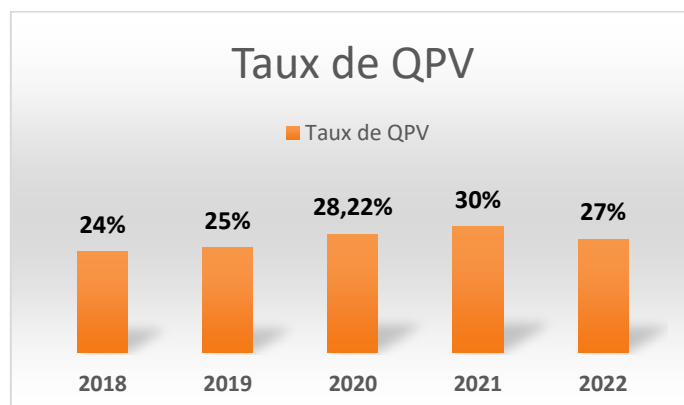
- M1704 - Management relation clientèle
- D1408 - Téléconseil et télévente
- F1604 - Montage d'agencements
- M1604 - Assistanat de direction
- M1603 - Distribution de documents
- M1605 - Assistanat technique et administratif
- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- I1201 - Entretien d'affichage et mobilier urbain
- N4103 - Conduite de transport en commun sur route

Les origines géographiques des bénéficiaires :

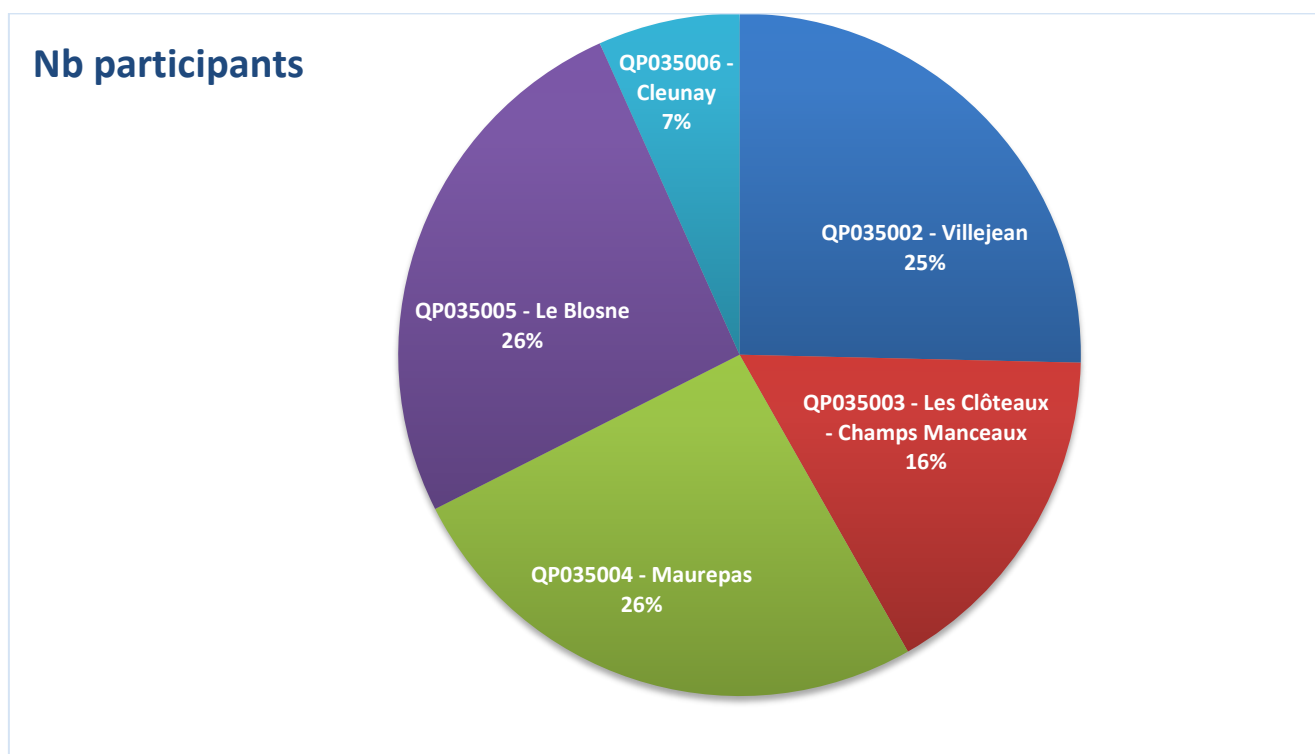
Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
Hors QPV	142 communes*	771	348 199,91
	Sous-total Hors QPV	771	348 199,91
Autre	FJT Structure d'hébergement social	3	3 073,08
Autre	Hors CUCS et QPV	8	4 107,35
	Sous-total Autre	11	7 180,43
QPV	QP035001 - La Découverte	1	128,00
QPV	QP035002 - Villejean	68	42 701,23
QPV	QP035003 - Les Clôteaux - Champs Manceaux	44	17 607,03
QPV	QP035004 - Maurepas	69	33 251,36
QPV	QP035005 - Le Blosne	88	39 785,70
QPV	QP035006 - Cleunay	18	10 985,65
QPV	QP035007 - Bellevue	1	243,00
	Sous-total QPV	289	144 701,97
	Total	1 071	500 082,31

Les QPV : En 2022, on observe un léger tassement des bénéficiaires qui viennent des quartiers prioritaires politique de la ville : 27%. Cela s'explique notamment par le développement vers de nouveaux territoires où, quand ils existent, les territoires prioritaires des politiques de la ville recouvrent de très petits territoires, ce qui fait baisser mécaniquement la moyenne générale.

Evolution du taux de bénéficiaires issus des QPV depuis 2018



Les QPV de la ville de Rennes :



Le niveau de qualification des bénéficiaires :

Niveau de formation des participants (Code)	Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
NR	Non renseigné	1	117,14
1	Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base	40	15 171,35
2	Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.	179	82 207,08
3	CAP/BEP	528	225 210,39
4	Bac	139	90 388,38
5	Bac+2 - DEUG, BTS, DUT, DEUST	51	26 289,19
6	Bac+3 ou Bac+4 - Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1	37	16 086,69
7	Bac+5 - Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	15	6 905,37
9	9 - Diplôme étranger sans équivalence en France	81	37 706,72
Total		1 071	500 082,31

Les prescripteurs :

Prescripteur	Nb participants	Nb heures réalisées
POLE EMPLOI	394	206 329,46
CCAS	76	47 003,55
Mission Locale	121	60 850,82
PLIE	19	8 199,83
Entreprise de Travail temporaire d'Insertion (ETTI)	17	6 710,19
CDAS	23	7 069,63
Non indiqué	222	80 096,97
CAP EMPLOI	33	15 959,96
Association Intermédiaire	21	5 713,22
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	14	6 194,12
Organisme de Formation	21	15 644,76
CADA(Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile)	8	3 882,00
A.C.I	10	3 406,27
Entreprise d'Insertion	8	3 319,83
Point Accueil Emploi	11	2 563,80
Prescripteur Quartier (CMT, ERE, Association de Quartier)	3	2 521,00
SPIP	34	15 889,07
WE KER	10	7 598,63
Entreprise Adapté	26	1 129,20
Total	1 071	500 082,31

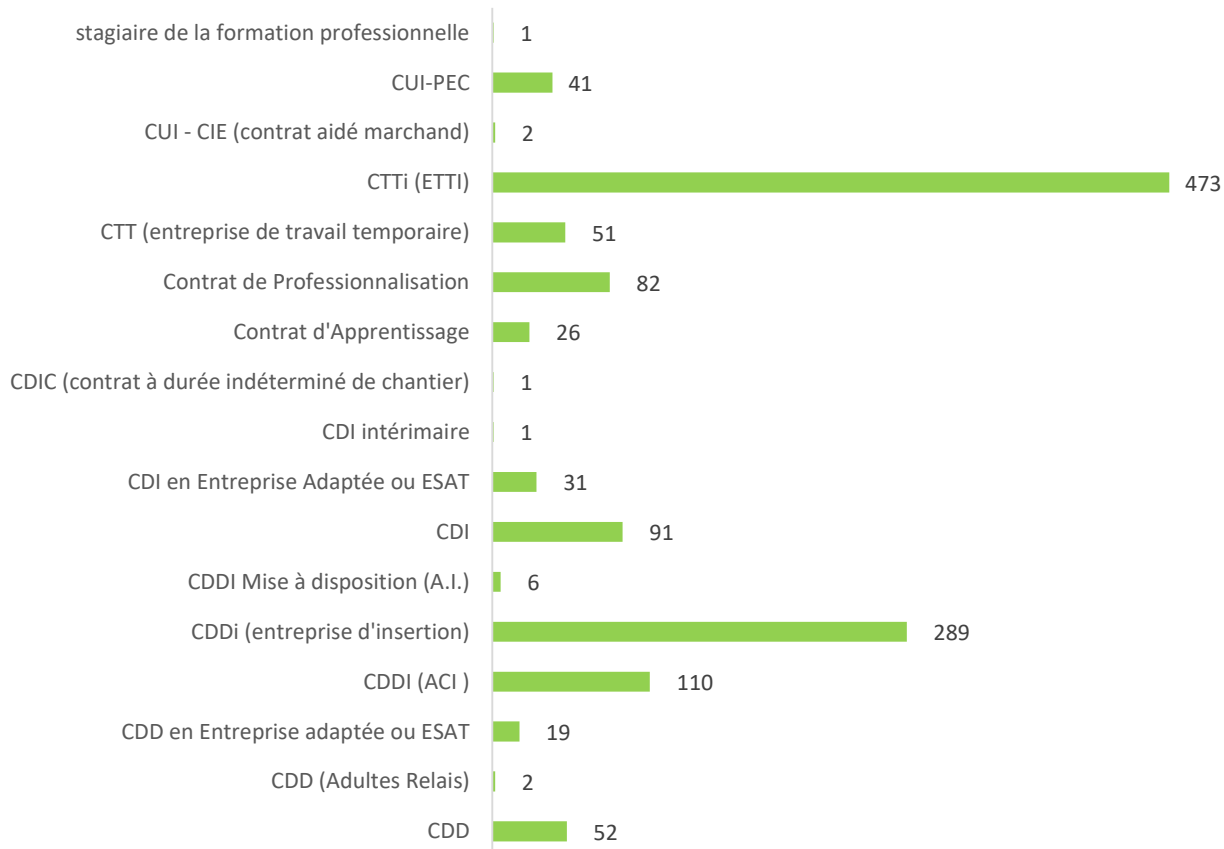
Passerelles - emplois

Les types de contrats proposés en 2022 :

En 2022, 1278 contrats ont été proposés aux bénéficiaires de la clause sociale.

Type de contrat	Nb contrats concernés	Nb heures réalisées
CDD	52	11 789,41
CDD (Adultes Relais)	2	2 219,44
CDD en Entreprise adaptée ou ESAT	19	1 203,92

CDDI (ACI)	110	36 717,00
CDDi (entreprise d'insertion)	289	139 596,64
CDDI Mise à disposition (A.I.)	6	1 276,00
CDI	91	57 087,93
CDI en Entreprise Adaptée ou ESAT	31	1 964,84
CDI intérimaire	1	1 232,00
CDIC (contrat à durée indéterminé de chantier)	1	1 074,00
Contrat d'Apprentissage	26	18 071,19
Contrat de Professionnalisation	82	46 600,48
CTT (entreprise de travail temporaire)	51	15 886,37
CTTi (ETTI)	473	135 995,81
CUI - CIE (contrat aidé marchand)	2	1 702,64
CUI-PEC	41	27 057,74
stagiaire de la formation professionnelle	1	606,90
Total	1 278	500 082,31



70 métiers ont été proposés aux bénéficiaires de la clause sociale, en général, en 2022 :

- F1703 - Maçonnerie
- K2304 - Revalorisation de produits industriels
- E1304 - Façonnage et routage
- K1204 - Facilitation de la vie sociale
- A1203 - Entretien des espaces verts
- F1602 - Électricité bâtiment
- K2503 - Sécurité et surveillance privées
- F1702 - Construction de routes et voies
- F1604 - Montage d'agencements
- F1705 - Pose de canalisations
- F1611 - Réalisation et restauration de façades
- K2303 - Nettoyage des espaces urbains
- H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie
- F1601 - Application et décoration en plâtre, stuc et staff
- M1601 - Accueil et renseignements
- H3302 - Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage
- F1501 - Montage de structures et de charpentes bois
- F1609 - Pose de revêtements souples
- F1608 - Pose de revêtements rigides
- F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics
- F1607 - Pose de fermetures menuisées
- K2204 - Nettoyage de locaux
- K2301 - Distribution et assainissement d'eau
- H2209 - Intervention technique en ameublement et bois
- F1613 - Travaux d'étanchéité et d'isolation
- F1605 - Montage de réseaux électriques et télécoms
- N1102 - Déménagement
- F1606 - Peinture en bâtiment
- N4105 - Conduite et livraison par tournées sur courte distance
- F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques
- M1607 - Secrétariat
- F1502 - Montage de structures métalliques
- K2201 - Blanchisserie industrielle
- F1104 - Dessin BTP
- N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance
- A1414 - Horticulture et maraîchage
- H2911 - Réalisation de structures métalliques
- N1103 - Magasinage et préparation de commandes
- M1603 - Distribution de documents
- J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers
- F1701 - Construction en béton
- N4103 - Conduite de transport en commun sur route
- N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique

- G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K2501 - Gardiennage de locaux
- I1201 - Entretien d'affichage et mobilier urbain
- K1205 - Information et médiation sociale
- F1101 - Architecture du BTP
- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- N1105 - Manutention manuelle de charges
- N4204 - Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes
- F1107 - Mesures topographiques
- F1302 - Conduite d'engins de terrassement et de carrière
- N4302 - Contrôle des transports en commun
- F1301 - Conduite de grue
- J1506 - Soins infirmiers généralistes
- M1602 - Opérations administratives
- I1310 - Maintenance mécanique industrielle
- F1201 - Conduite de travaux du BTP
- K1206 - Intervention socioculturelle
- N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention
- M1704 - Management relation clientèle
- M1605 - Assistanat technique et administratif
- N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges
- D1408 - Téléconseil et télévente
- H2901 - Ajustement et montage de fabrication
- M1604 - Assistanat de direction
- I1308 - Maintenance d'installation de chauffage
- A1202 - Entretien des espaces naturels
- G1603 - Personnel polyvalent en restauration

Les conventions d'optimisation au bénéfice des parcours longs

BST a signé une convention Focus Quartier (globalisation) avec M. M.T, ce dernier réside en QPV. Cette convention regroupe trois opérations dans le cadre du NPNRU pour un total de 1295 heures

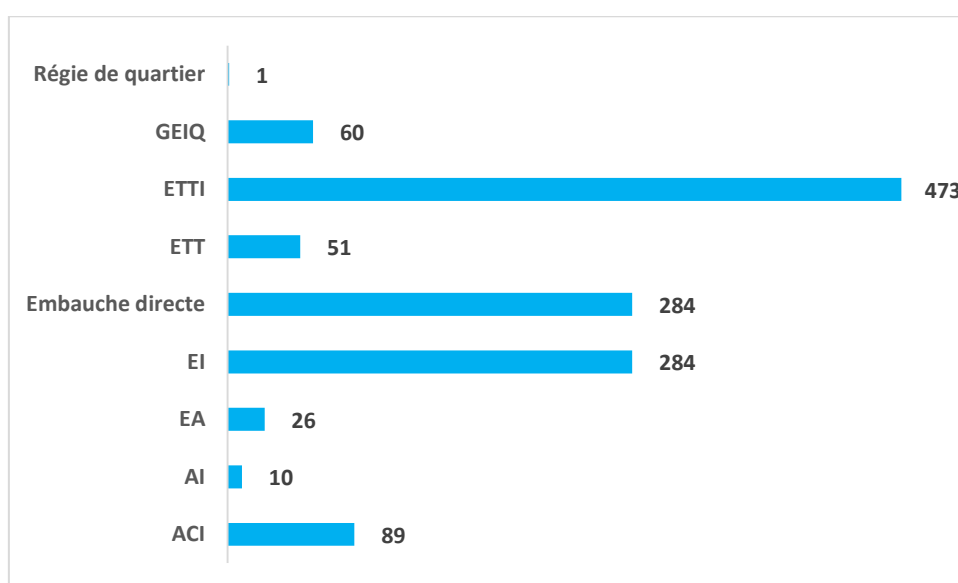
L'entreprise Renault Menuiserie a également signée une convention de globalisation avec un salarié résidant en QPV pour un total de 770H.

Les modalités de mises en œuvre

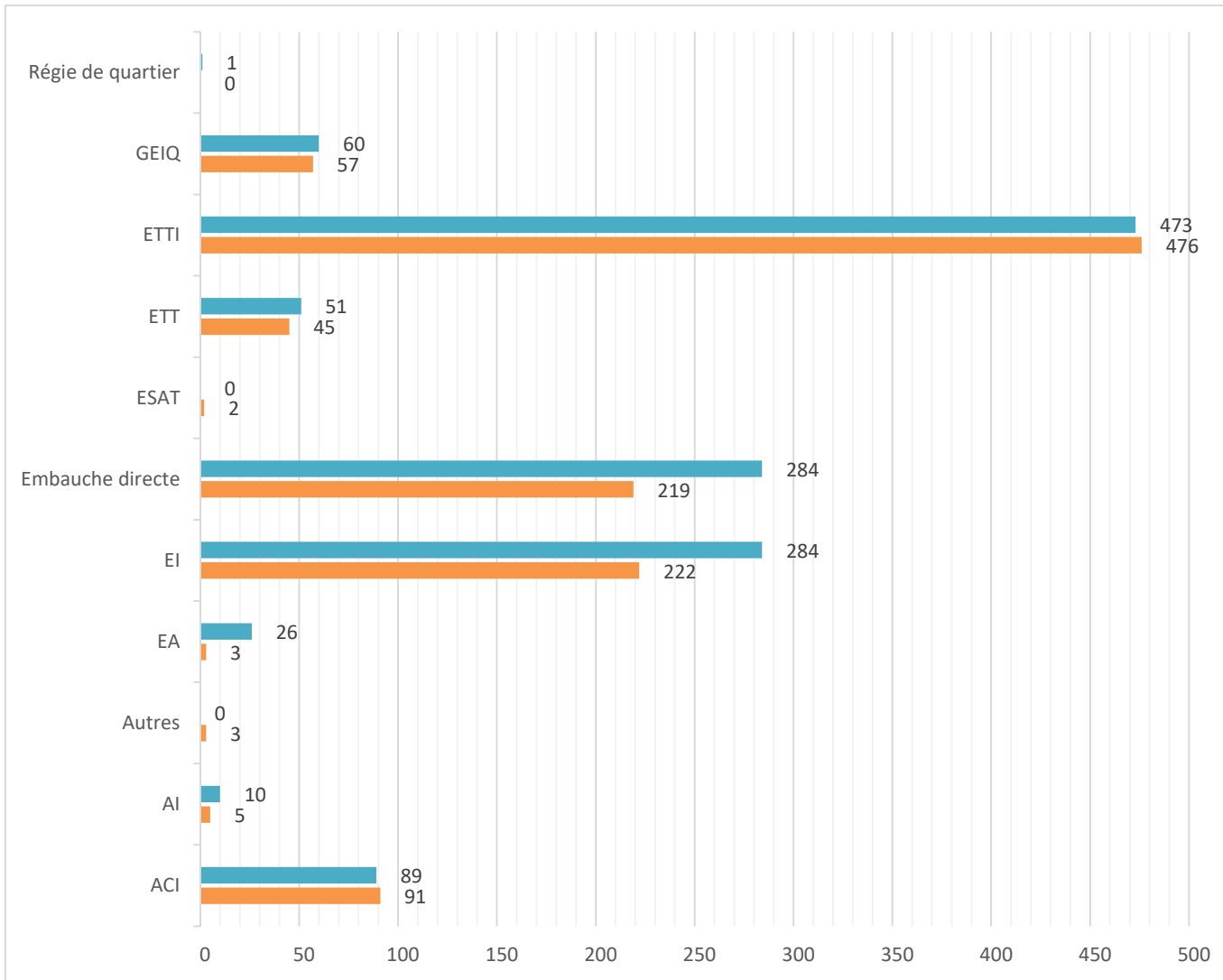
En 2022, on relève **284 embauches directes** soit **22%** du total des contrats. (219, 20% en 2021)

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
ACI	89	36 681,00
AI	10	2 133,33

EA	26	1 196,08
EI	284	139 075,72
Embauche directe	284	137 639,17
ETT	51	15 886,37
ETTI	473	136 028,81
GEIQ	60	31 402,83
Régie de quartier	1	39,00
Total	1 278	500 082,31



Évolutions des modalités par rapport à 2021 :



■ 2022 ■ 2021

Les clauses avec des critères de performance

10 maîtres d'ouvrages et 18 entreprises sont concernés

113 821,15 heures de clauses sociales ont été générées par ces marchés dont 2 822,86 heures de formation.

Nature d'opération	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Service	10	164	162	105 714,49
Travaux	12	50	49	8 106,66
Total	22	213	210	113 821,15

Répartition Homme/Femme :

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	41	29 738,90
Masculin	169	84 082,25
Total	210	113 821,15

Origine géographique :

Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
Hors QPV	Hors QPV	151	80 369,46
	Sous-total Hors QPV	151	80 369,46
Autre	FJT Structure d'hébergement social	1	892,00
Autre	Hors CUCS et QPV	1	658,42
	Sous-total Autre	2	1 550,42
QPV	QP035002 - Villejean	12	8 357,84
QPV	QP035003 - Les Clôteaux - Champs Manceaux	5	2 186,89
QPV	QP035004 - Maurepas	13	9 627,95
QPV	QP035005 - Le Blosne	20	9 032,29
QPV	QP035006 - Cleunay	7	2 696,30
	Sous-total QPV	57	31 901,27
	Total	210	113 821,15

Modalités :

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
AI	1	196,75
EI	165	90 194,31
Embauche directe	32	20 084,84
ETTI	10	2 400,25
GEIQ	5	945,00
Total	213	113 821,15

Types de contrats :

Type de contrat	Nb contrats concernés	Nb heures réalisées
CDD	8	1 236,67
CDD (Adultes Relais)	2	2 219,44
CDDi (entreprise d'insertion)	165	90 194,31
CDI	7	2 560,51
Contrat d'Apprentissage	6	7 686,47
Contrat de Professionnalisation	14	6 916,60
CTTi (ETTI)	10	2 400,25
stagiaire de la formation professionnelle	1	606,90
Total	213	113 821,15

Les clauses de maîtrise d'œuvre et les clauses de prestations intellectuelles

Ces clauses ont généré **1690,75 heures**, Atout clauses continue son travail de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages afin de lever les freins à la mise en œuvre de ce type de clause

Les marchés-lots réservés IAE et Handicap accompagnés dans l'année avec la part des QPV

2 maîtres d'ouvrage sont concernés avec 4 opérations pour **9 200,27 heures de travail** dont **2 193,65 heures de formation**.

Nature d'opération	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Service	4	114	113	9 200,27

Répartition par article :

Article	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Réservé Handicap	2	22	22	1 360,67
Réservé IAE	2	92	91	7 839,60
Total	4	114	113	9 200,27

Répartition Homme/Femme :

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	11	1 241,68
Masculin	102	7 958,59
Total	113	9 200,27

Origine géographique :

Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
Hors QPV	Hors QPV	83	7 339,28
	Sous-total Hors QPV	83	7 339,28
Autre	Hors CUCS et QPV	1	82,79
	Sous-total Autre	1	82,79
QPV	QP035002 - Villejean	6	323,06
QPV	QP035003 - Les Clôteaux - Champs Manceaux	5	461,05
QPV	QP035004 - Maurepas	8	442,73
QPV	QP035005 - Le Blosne	9	474,32
QPV	QP035006 - Cleunay	1	77,04
	Sous-total QPV	29	1 778,20
	Total	113	9 200,27

Types de contrats :

Type de contrat	Nb contrats concernés	Nb heures réalisées
CDD en Entreprise adaptée ou ESAT	3	115,91
CDDi (entreprise d'insertion)	90	7 762,72
CDI en Entreprise Adaptée ou ESAT	19	1 244,76

Contrat de Professionnalisation	2	76,88
Total	114	9 200,27

Modalités :

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
EI	90	7 762,72
Embauche directe	22	1 360,67
GEIQ	2	76,88
Total	114	9 200,27

Grille d'indicateurs qualité - Clause sociale

Une phase test de cette grille a été mise en œuvre en 2021 avec les opérations de trois maîtres d'ouvrage pilotes : Rennes Métropole, Ville de Rennes et Archipel Habitat avec les retours qualitatifs des partenaires emploi : ETTI, ETT et le GEIQ.

En 2022 cette grille a été étendue à l'ensemble des maîtres d'ouvrages l'ensemble de nos maîtres d'ouvrage.

Le travail de collecte et d'analyse des données est en cours. Un rapport spécifique sera établi et envoyé d'ici fin Mai.

La mobilisation d'Atout Clauses sur les grands programmes de la Métropole

1/Le Programme Focus Quartier



Cette action est déployée dans le cadre de l'axe 1 du Plan Emploi Quartier : Axe 1 –Clauses sociales

Objectif : augmenter le taux de bénéficiaires des clauses sociales habitant les QPV.

A/ RAPPEL DES ACTIONS DU PROJET

1/ Actions mise en place dans le cadre du programme Focus Quartier

AXE 1/ Mobilisation des maîtres d'ouvrages

Action 1.1 : Permettre la mobilité de l'emploi des personnes habitant en QPV en orientant le public sur des offres à l'échelle du territoire métropolitain

Action 2.1 : favoriser les "passerelles emploi clauses " d'une entreprise à l'autre sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville

Action 3. 1 : travailler en étroite collaboration avec les chargés de développement social des organismes HLM pour la mise en emploi des locataires.

Action 4.1 : développer le recours à la convention Focus quartier

Action 5. 1 : faire bénéficier le public QPV des offres sur l'ensemble des opérations des maîtres d'ouvrage.

AXE 2 Mobilisation des publics

Action 1. 2 Animer le réseau de prescription et diffuser les offres

Action 2.2 Accompagner la formation des bénéficiaires

Action 3.2 Favoriser le sourcing et l'aide au recrutement, élaborer et mettre en place des actions de mobilisation et de recrutement des publics

Action 4.2 Rencontrer des candidats en vue d'une entrée en clause sociale,

Action 5.2 Proposer des candidatures aux opérateurs de la clause

Action 6.2 Informer le facilitateur en charge du suivi des opérations du NPNRU des profils de prestation intellectuelle

AXE 3 Mobilisation des entreprises

Action 1.3 Animation du collectif d'entreprises Atout clauses

Action 2.3 rendez- vous individuels avec les entreprises

AXE 4 Développement des coopérations partenariales avec d'autres acteurs du territoire

4.1 Partenariat avec La Cohue

4.2 Partenariat avec des Organismes de Formation

4.3 Partenariat avec We Ker

4.4. Partenariat avec les partenaires institutionnels accompagnant les personnes éloignées de l'emploi (CCAS, PLIE...)

2/ Actions spécifiques menées dans le cadre de Mon Emploi en Quartier prioritaire

ACTIONS EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS ET DES PARTENAIRES

Optimiser la mobilisation des prescripteurs et des partenaires pour développer le positionnement de Public QPV à travers des actions de formation/sensibilisation des prescripteurs et des actions partenariales co-construites.

- Action 1 : visites de chantier « prescripteurs »
- Action 2 : évènements multi partenaires

ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS

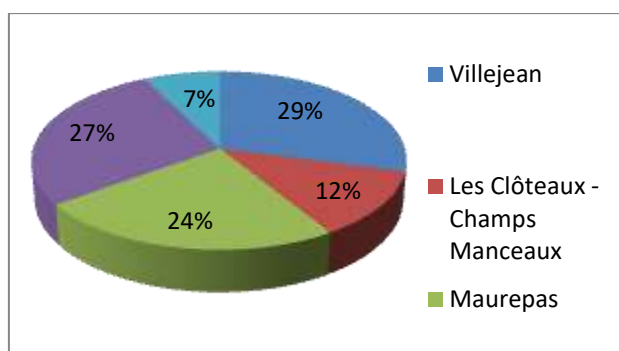
- Action 1 : Découvertes métiers.
- Action 2 : Job dating en Quartiers
- Action 3 : visites de chantiers « bénéficiaires »

B/ BILAN DES ACTIONS

AXE 1/ Mobilisation des opérations des maîtres d'ouvrage

Action 1.1 : Permettre la mobilité de l'emploi des personnes habitant en QPV en orientant le public sur des offres à l'échelle du territoire métropolitain

En 2022, **289** bénéficiaires domiciliés en quartier prioritaire de la ville ont eu un contrat dans le cadre des clauses sociales, cela représente **144 701** heures réalisées (environ **80 ETP**). **29 % des heures de clauses sociales (27% des participants)** ont été réalisées par des bénéficiaires domiciliés en quartier prioritaire de la ville en 2022.

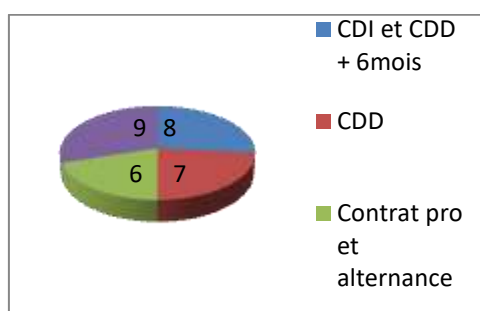


En 2022, Atout Clauses a diffusé **30 offres de 23 entreprises** différentes, à son réseau de prescripteurs, au réseau SEIF et certaines ont été diffusées lors des « Recruter Autrement » issu des GSE (Groupe Solidarité Emploi).

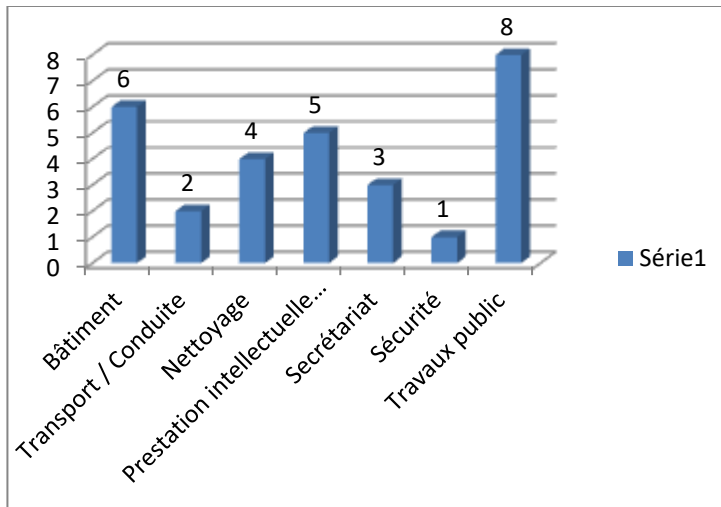
94 candidatures ont été réceptionnées, dont **23 résident** en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), soit **24% des candidatures**.

Il y a eu au **total 18 contrats proposés** à l'issu de ces diffusions dont 5 résident en **QPV soit 28%**.

Répartition des offres par type de contrat :



Répartition des offres par type de secteur d'activité :



Action 2.1 : favoriser les "passerelles emploi clauses " d'une entreprise à l'autre sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville

12 bénéficiaires qui résident en QPV ont pu profiter de passerelles emploi clauses. C'est par exemple le cas de M. R E accompagné par ID'EES intérim qui a effectué son parcours d'insertion au sein de trois entreprises différentes dans le cadre des clauses sociales NPNRU. C'est aussi le cas de W.J accompagné par ADIS Intérim en lien avec l'entreprise Eurovia et qui reste intégré à l'entreprise notamment sur ses différents chantiers NPNRU, tout en montant en compétence grâce à l'accès à des formations.

Action 3. 1 : travailler en étroite collaboration avec les chargés de développement social des organismes HLM pour la mise en emploi des locataires.

Participation à l'évènement **3H pour l'emploi organisé** dans le cadre d'INCREASE par les bailleurs Archipel et Néotoa. Atout Clauses était présent sur les trois journées dans les quartiers :

- jeudi 6 octobre 10h - 16h30 ESC Le Blosne
- jeudi 13 octobre 13h30 17h30 ESC Villejean
- Mercredi 19 octobre 10h - 16h30 La maison des familles Cleunay

Les chargées de mission des bailleurs sont destinataires de toutes les offres d'emploi diffusées par Atout Clauses dans le cadre des clauses sociales.

Par ailleurs s'ils ont des locataires intéressés par des métiers en lien avec les clauses sociales, ils peuvent aussi les orienter vers la chargée de mission emploi insertion d'Atout Clauses.

Action 4.1 développer le recours à la convention Focus quartier visant à optimiser l'impact de plusieurs obligations de clauses sociales issues des opérations de différents organismes HLM au bénéfice de la sécurisation du parcours d'un même bénéficiaire.

BST a signé une convention Focus Quartier (globalisation) avec M. M.T, ce dernier réside en QPV. Cette convention regroupe trois opérations dans le cadre du NPNRU pour un total de 1295 heures.

L'objectif est d'optimiser l'impact de plusieurs obligations de clause sociales au bénéfice d'une même personne. Dans les cas de figure où une même entreprise se retrouve liée à plusieurs maîtres d'ouvrage au titre de plusieurs obligations contractuelles, Atout clauses propose un cadre de mise en œuvre des clauses sociales permettant :

- d'optimiser l'impact de la clause sociale sur le parcours d'un bénéficiaire
- d'avoir une meilleure anticipation de sa politique de recrutement et une plus grande stabilité de son effectif pour l'entreprise.

Les conditions pour l'application de ce dispositif sont les suivantes :

- Plusieurs clauses sociales liant une même entreprise à plusieurs maîtres d'ouvrages
- Le recrutement d'une personne dont l'éligibilité de la candidature a été vérifié par le facilitateur
- Un projet d'embauche directe par l'entreprise signataire de cette convention qui génère à minima une période continue de travail de 610 heures (soit 4 mois de travail à temps plein). Cette embauche directe peut être réalisée dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un contrat à durée indéterminée (y compris CDI de chantier), d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (y compris contrat d'apprentissage intérimaire), d'un contrat intérimaire avec motif insertion (entreprise de travail temporaire d'insertion)

Dans le cas de BST M. M.T est actuellement en contrat de professionnalisation en plomberie avec le GEIQ BTP 35.

L'entreprise Renault Menuiserie a également signée une convention de globalisation avec un salarié résidant en QPV mais les opérations concernées vont au-delà des opérations NPNRU, pour un total de 770H. Grâce à cette convention le salarié a obtenu un CDI d'intérim et un contrat de professionnalisation de deux ans pour suivre un CAP Menuiserie.

Action 5. 1 faire bénéficier le public QPV des offres sur l'ensemble des opérations des maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre des diffusions des offres d'emploi issues des clauses sociales, trois entreprises ont recruté quatre candidats domiciliés en QPV hors clauses NPNRU. Dans le cadre de ces offres sur 25 candidatures reçus 8 étaient domiciliées en QPV. Les contrats proposés sont très qualitatifs :

- 1 CDI avec une partie de formation
- 2 contrats de professionnalisation
- 1 CDD

Date	Entreprises	Type de poste	Type de contrat	type de métier	Nb de CV reçu	QPV	Nb de candidats retenus	Recrutement QPV
22/11/2022	ARKA	Agent de sécurité	formation + CDI	Sécurité	4	1	1	1
05/05/2022	GEIQ Propre	Agent d'entretien	Contrat pro	Nettoyage	4	1	1	1
22/11/2022	GEIQ Propre	Agent d'entretien	Contrat pro	Nettoyage	11	4	1	1
07/11/2022	KISIO	Chargé(e) relation client à distance	CDD	Secrétariat	7	2	1	1

AXE 2 Mobilisation des publics

Action 1. 2 Animer le réseau de prescription et diffuser les offres

Participer aux GSE

Les Groupes solidarité emploi (GSE) sont des instances partenariales animées par We Ker dans les quartiers prioritaires de la ville. Il existe 4 GSE :

- Villejean
- Maurepas
- Cleunay/centre
- Sud (commun entre Bréquigny et le Blosne)

Atout Clauses est associé aux **4 GSE, en 2022** nous avons participé à **15 réunions**.

Ces instances réunissent toutes structures implantées dans le quartier, en lien avec des habitants, et dont la thématique emploi/insertion fait partie de leurs axes d'intervention (directement ou indirectement). Exemple : maison de quartier, associations locales, CCAS, Pôle emploi, We Ker, centre social, direction de quartier...

Les objectifs sont :

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du quartier
- Favoriser la transmission d'actualités emploi
- Améliorer la connaissance du tissu économique du territoire
- Observer et mettre en commun des problématiques rencontrées par les habitants du quartier sur la thématique emploi
- Initier des projets, actions en faveur des habitants

Ces GSE ont permis d'initier des actions « Recruter autrement » pilotés par WE ker avec la participation d'Atout clauses

Participer aux « Recruter autrement »

Atout clause a également participé aux « Recruter autrement » en partenariat avec WeKer :

- Afin d'accompagner le GEIQ Propreté dans son implantation sur le territoire rennais, Atout Clauses les a mis en lien avec le dispositif des Recruter Autrement. Ils ont participé à celui de :
 - Villejean le 05/05/22,
 - Cleunay le 30/06/22
 - Champs Manceaux le 22/11/22

Atout Clauses les a ensuite accueillis à trois reprises pour réaliser les entretiens individuels. Ils ont reçu 20 candidatures dont 8 résidents en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville et 3 personnes ont été embauchées dont 2 QPV.

L'entreprise ARKA a elle aussi participé au recruté autrement de Champs Manceaux le 22/11/22 et a ensuite accueilli dans son entreprise les entretiens individuels. Ils ont reçu 4 candidatures, une personne a été embauchée et elle réside en Quartier Prioritaire de la Ville

Diffuser les offres d'emploi via le SEIF

- Au cours de l'année 2022 Atout clauses a diffusé **22 offres d'emploi via le SEIF** qui rassemble tous le réseau SIAE, les référents RSA et PLIE.

Date	Entreprises	Type de poste	Type de contrat	type de métier	Diffusion SEIF	Nb de CV reçu	QPV	Nb de candidats retenus	Recrutement QPV
03/01/2022	KEOLIS	conducteur de car en formation	CDI	Conduite	1	6	2	1	0
08/03/2022	ADREXO	distributeur de magazines	CDI	Autre	1	9	à vérifier	0	0
23/05/2022	AIR 8	Manœuvre TP	CDD-CDI	Travaux Public	1	1	0	1	0
24/05/2022	AIR 8	Conducteur d'engin TP	CDD-CDI	Travaux Public	1	0	0	0	0
22/11/2022	ARKA	Agent de sécurité	formation + CDI	Sécurité	1	4	1	1	1
09/05/2022	Axima	Chef de chantier	Alternant	Prestation intel	1	1	1	0	0
04/10/2022	BOURGOIS	Assistent.e commercial.e et Assistent.e de gestion	CDD	Secrétariat	1	10	0	offre annulée	0
12-juil	CDH	Technicien fibre	Intérim	Travaux Public	1	0	0	0	0
12-juil	CDH	Manœuvre Génie Civil	Intérim	Travaux Public	1	5	0	2	0
12-juil	CDH	Chauffeur poteaux	Intérim	Transport	1	0	0	0	0
20/07/2022	CIMEO	Coffreur bancheur	Contrat pro	Bâtiment	1	1	0	0	0
03/10/2022	CNH	Agent d'entretien	CDI	Nettoyage	1	4	1	1	0
23-juin	ETA	Dessinateur projecteur GC	CDD 6 mois	Prestation intel	1	0	0	0	0
07/11/2022	KISIO	Chargé(e) relation client à distance	CDD	Secrétariat	1	7	2	1	1
15/04/2022	KSN Connect	MANŒUVRE PLANTATION DE POTEAUX	Intérim	Travaux Public	1	2	0	1	0
22/07/2022	LAROUSSE	Apprentissage plaquiste	Contrat d'apprentissage	Bâtiment	1	1	1	0	0
10/02/2022	LEGENDRE	Opérateur.trice Maquette Numérique	CDD	Prestation intel	1	4	0	1	0
18/07/2022	PL Technologies	Manœuvre télécom	CDD	Travaux Public	1	1	0	0	0
26/04/2022	RENAULT	Menuisier	CDI intérim + Contrat pro	Bâtiment	1	7	6	1	1
	RUBIO	Dessinateur	CDD	Prestation intel	1	2	0	1	0
		Technicien Etude – contrôle adductabilité FTTH	CDD	Prestation intel	1	4	0	1	0
28/11/2022	SAFFEGE		CDD-Intérim	Travaux Public	1			0	
01/09/2022	SNAT-TP	Terrassier							
TOTAL	29	30			22	94	23	18	5

Consolider et développer le réseau de prescripteurs et développer les partenariats

Le développement du maillage des prescripteurs se consolide :

Atout Clauses a développé et anime un réseau de près de **130 structures de prescripteurs** en dehors des ETTI et ETT, comprenant des centres de formation, des associations, des fondations, des référents RSA et PLIE (ex : KODIKO, CLPAS, PRISME, l'UAIR, L'ADAPT, COALLIA...)

Le développement et la consolidation de ce réseau est une action continue ainsi Atout Clauses a effectué **86 rdv partenariaux** durant l'année 2022 hors ETTI et temps forts annuels.

Ces rdv ont pour but de développer, consolider les relations partenariales et permettent faire naître de nouveaux projets. Ex : Renforcement lien Kodiko, le service SPIP en milieu ouvert, rencontre de l'UAIR, le CPH st benoit LABRE, ESSOR (éducateur de rue et foyer), jury Prisme...

Les synergies entre Atout clauses et les autres acteurs sur le territoire continue de se renforcer. Atout Clauses est de plus en plus identifié par les partenaires emploi.

Zoom sur l'exemple de partenariat développé avec Kodiko :

Le partenariat avec Kodiko s'est développé en 2022. L'association Kodiko a pour mission d'accompagner vers l'emploi des personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou protection subsidiaire.

La spécificité de l'accompagnement repose sur la mise en contact des personnes réfugiées avec l'univers des entreprises pour leur permettre de se familiariser avec les codes professionnels et culturels.

Les synergies permettent des mises en relation et en emploi intéressantes. Kodiko a orienté 3 personnes en 2022 sur la formation SAS Emploi Clauses. Cela a permis des suites de parcours intéressantes. Deux sont entrés en formation qualifiante et une personne travaille au sein d'une ETTI sur des clauses sociales en lien avec son projet professionnel.

Action 2.2 Accompagner la formation des bénéficiaires

Le CLPS :

Atout clauses accompagne le CLPS dans le montage des SAS Clause sociale (annonce aux prescripteurs, participation à l'organisation des réunions d'informations collectives au sein du quadri et sessions de recrutement, aide à la recherche de stages et organisation de visites de chantier, bilan intermédiaire et final avec les candidats et référents, suivi des parcours...), la participation au job dating.

Nouveauté de cette année Atout Clauses a mis en lien avec la Plateforme mobilité de WeKer : intervention Anatole Béguin, avec le CLPS.

- Durant l'année 2022, deux sessions de formations ont eu lieu :
 - 18/05/22 au 08/07/2022
 - 28/11/22 au 20/01/22

Lors de la première session Atout Clauses a participé aux 6 informations collectives : **18 Candidats** ont été conviés et 15 se sont présentés (+ 2 candidats conviés uniquement en information individuelle). **15 RDV d'entretien de jury** : 15 candidats se sont présentés et **12 de ces candidats ont été retenus**.

Lors de la deuxième session Atout Clauses a participé à 9 informations collectives et entretiens individuels. En tout **23 candidats ont été convoqués et 12 candidats ont intégrés la formation**.

Sur l'année 2022 Atout Clauses a été mobilisé sur **27 temps de travail avec le CLPS** et a participé aux recherches de stage et aux 4 visites de chantier.

Action 3.2 Favoriser le sourcing et l'aide au recrutement, élaborer et mettre en place des actions de mobilisation et de recrutement des publics

Diffusion des offres d'emploi auprès du réseau de prescripteur développé par Atout Clauses qui se compose :

- des partenaires institutionnels : Pole Emploi, We-Ker, SEIF, Référent RSA, Référent PLIE, PAE, ERE, SPIP, CDAS...
- Partenaires de l'IAE et les têtes de Réseau : Fédération des Entreprises d'insertion, Chantier Ecole, CORACE
- des centre de formation : CLPS, KURSUS, IBEP, INHNI, Key Forms et Solution...
- centre d'hébergement : CPH St Benoît Labre

- association en faveur de l'emploi : KODIKO, ASCAPE, FACE, Estime Numérique...
- associations de quartier : La COHUE, Au Petit Blosneur, Maison de Suède...
- autres associations : ESSOR, UAIR ...

Les prescripteurs proposent des candidatures en lien avec les offres et postes proposés. Atout Clauses fait le lien avec les entreprises en recherche et assure un retour auprès des prescripteurs.

Mise en place d'actions de mobilisation et de recrutement des publics :

Actions présentées dans la **partie II/ Actions spécifiques menées dans le cadre de Mon emploi en quartier prioritaire**

Action 4.2 et 5.2 Rencontrer des candidats en vue d'une entrée en clause sociale. Proposer des candidatures aux opérateurs de la clause au vu du projet et du niveau d'accompagnement nécessaire, en informant le prescripteur de la suite donnée.

Atout Clauses est un appui technique sur les orientations clauses sociales ou IAE pour les référents RSA des CCAS de la ville de Rennes et des référents PLIE. Cela se traduit par des entretiens téléphoniques ou physiques. Ces derniers se font en présence du bénéficiaire et du référent généralement au sein des CCAS.

Suite à ces entretiens et à l'issue des diagnostics socio-professionnels des profils peuvent être proposés à des ETT conventionnées, des entreprises en recherche de personnel ou autres structures de l'IAE.

Ex : Accompagnement d'un jeune accompagné par des éducateurs spécialisés de l'association ESSOR. Ce jeune a ensuite intégré l'entreprise NGE et a intégré la POEI Ouvrier Bâtiment Travaux Publics à Rennes qui mène au métier de coffreur bancheur.

Action 6.2 Informer le facilitateur en charge du suivi des opérations du NPNRU des profils de prestation intellectuelle.

Sept offres d'emploi sur des postes de type prestation intellectuelles ont été diffusés, dix-neuf candidatures reçues et trois domiciliés en QPV et une embauche d'une personne domicilié en QPV.

Entreprises	Type de poste	Type de contrat
Axima	Chef de chantier	Alternant
ETA	Dessinateur projetteur GC	CDD 6 mois
KISIO	Chargé(e) relation client à distance	CDD
LEGENDRE	Opérateur.trice Maquette Numérique	CDD
LEGENDRE	Assistant.e administratif.ve	Intérim
RUBIO	Dessinateur (cabinet d'architecte)	CDD
SAFFEGE	Technicien Etude – contrôle adductabilité FTTH	CDD

Exemple de l'entreprise RUBIO qui a diffusé une offre d'emploi de Dessinateur, une référente PLIE nous a transmis la candidature de M. E. Ce dernier avait une expérience de charpentier, suite à une reconnaissance

de travailleur handicapé, il a dû se réorienter professionnellement. Il a suivi une formation de « Technicien d'étude du bâtiment » à l'EPNAK. La clause sociale a amené le cabinet à proposer une offre d'emploi à M. E qui saisit l'opportunité de monter en compétence et en expérience afin de consolider ses bases acquises en formation. M. E a fait ses preuves car il a ensuite été prolongé au sein du cabinet et au-delà des heures d'insertion obligatoires. Il est actuellement en contact avec un autre cabinet d'architecte rennais également engagé sur des heures de clauses sociales, ceci préfigure une belle suite de parcours.

AXE 3 Mobilisation des entreprises

Action 1.3 Animation du collectif d'entreprises Atout clauses

L'objectif de ce collectif est de :

- Présenter le soutien qu'Atout clauses apporte aux entreprises,
- Expliquer le dispositif des clauses sociales et ses objectifs
- Présenter les nouveautés dans la mise en œuvre de la clause sociale pour amener les entreprises à changer de regard sur Atout Clauses : être perçu comme un partenaire emploi à leur écoute et non comme une autorité de contrôle de mise en œuvre de la clause sociale.
- Être à l'écoute de leurs besoins afin de les recenser.
- Présenter des souplesses possibles dans la mise en œuvre du dispositif et s'appuyer sur la volonté d'innover à partir des retours des entreprises comme pour la mutualisation des heures d'insertion pour créer des parcours en emploi plus longs et plus inclusifs.
- Les accompagner dans leurs recrutements, utiliser le dispositif des clauses sociales comme un outil au recrutement. Leur amener de la visibilité sur les actions de recrutement présent sur le territoire auxquels ils peuvent participer.
- Mettre en avant les dispositifs d'aide à l'embauche, notamment celle visant l'apprentissage et les embauches dans les quartiers prioritaires de la ville.
- Leur apporter de la théorie, de la montée en compétence sur la thématique de la GIRH.

Durant l'année 2022, Atout Clauses a organisé deux collectifs d'entreprises :

- **Le 22/09/22 sur deux thématiques avec deux intervenantes :**

La mixité avec l'intervention de Maud LACHUER WeKer

La formation à la GIRH présentée par Céline POIRIER WeKer

Et un apport d'outils RH inclusif liés à la clause dont la convention de globalisation

Présence de **4 entreprises dont 3 PME**, trois entreprises du bâtiment et une entreprise du transport.



- **Le 22/11/2022 sur la thématique du handicap avec deux intervenantes**

Présentation CAP Emploi – Stéphanie HAJJAR : Projet professionnel adapté au handicap /Maintien en emploi / Sensibilisation au handicap au sein des entreprises/ Accompagnement au Recrutement / Dispositif CAP Jeune

Présentation ADAPT - Véronique JEFFREY : Trois dispositifs : Apprentissage accompagné / Prestations d'appuis spécifiques / Dispositif emploi accompagné

5 entreprises présentes dont 3 PME

Bilan :

Des échanges très constructifs, un état des lieux des difficultés de recrutement et des métiers en tension. Une vraie ouverture des participants à être outillés et accompagnés.

Les entreprises présentes ont pour point commun d'avoir au moment du rendez-vous du collectif une clause sociale à réaliser.

Les interlocuteurs présents étaient principalement des responsables de ressources humaines, ou dirigeant ce qui donne davantage de poids à la communication d'Atout Clauses sur son appui aux recrutements et le lien entre le dispositif et la gestion inclusive des ressources humaines.

Action 2.3 Rendez- vous individuels avec les entreprises

Atout Clauses a réalisé **39 entretiens conseils** avec des entreprises concernées par les clauses sociales en 2022. Ces entretiens permettent de donner de l'information sur le dispositif et de recueillir les besoins RH. Le but étant de les accompagner dans leur recrutement et de faire en sorte que la clause sociale puisse répondre à leurs besoins en personnel. Les thématiques de la GIRH comme le tutorat, les modes de recrutement, les besoins de formation ... sont régulièrement abordés.

Date	Entreprise
19/01/2022	AXIONE
02/03/2022	SODEXO
24/03/2022	Entreprise BST / Mme Lesage
31/03/2022	AXIONE
05/04/2022	Renault
27/04/2022	Entreprise SUEZ SITA / Mme Legoff
04/05/2022	CIMEO
18/05/2022	COLAS
18/05/2022	GEIQ Propreté
23/05/2022	Entreprise adaptée Handirect / Mr Coville
30/05/2022	STEPELEC
06/06/2022	GEIQ Propreté
13/06/2022	Talendi
16/06/2022	Entreprise ERS / Mr Fournel
16/06/2022	MOE archipel Banane
19/07/2022	Handirect

25/07/2022	CIMEO
24/08/2022	SERVICEA
30/08/2022	SUEZ -SAFFEGE
01/09/2022	Videal ill 35
05/09/2022	Kéolis
06/09/2022	paysage services
07/09/2022	VIE
12/09/2022	Entreprise SARC
28/09/2022	Cardin TP
11/10/2022	Entreprise ARKA / Mr De Rambures
14/10/2022	Kéolis
19/10/2022	GEIQ Propreté
20/10/2022	RUBIO
25/10/2022	Entreprise BST / Mme Lesage
07/11/2022	Entreprise PRO IMPEC / Mr Rouault
10/11/2022	Entreprise Frangeul / Mme Blandin
25/11/2022	Docaposte
30/11/2022	GEIQ Propreté
08/12/2022	ISTA
22/12/2022	NETPLUS
08/06/2023	COLAS
08/09/2023	RENAULT
29/11/2023	Eurovia/VIE insertion

AXE 4 Développement des coopérations partenariales avec d'autres acteurs du territoire

4.1 Partenariat avec La Cohue : mise en emploi des personnes identifiées par La Cohue via la clause sociale. Les coordonnées de La Cohue sont indiquées dans la fiche informative destinée aux entreprises, pour toutes les opérations dans le secteur de Maurepas.

Atout Clauses et La Cohue : pérennisent leur partenariat au service du local

Atout Clauses facilite le lien entre LA COHUE et les entreprises en lien avec le Projet Nouveau

Renouvellement Urbain sur le quartier de Maurepas Gros Chêne et Maurepas Gayeulles.

Cette collaboration garantit une politique affirmée de recrutement en proximité de personnes habitantes du quartier QPV

- Une implantation physique en local au plus proche des chantiers et des missions qui permet réactivité, souplesse et proximité avec les clients et aussi les salariés.
- Une intervention sous forme de prestations de services qui garantit un service tout compris au client et un encadrement des salariés en mission.

Avantages pour le salarié :

En offrant une activité rémunérée et de proximité aux habitants, cette mise en emploi permet de lever des freins à l'emploi (mobilité, garde enfant etc.). De plus, elle permet le travail en complémentarité avec les acteurs de l'accompagnement socioprofessionnelle (SIAE, Mission Locale, CCAS etc.) dans une logique de parcours.

Un partenariat qui fonctionne :

Atout Clauses a facilité la mise en relation entre La Cohue et l'entreprise Léon Grosse, dans le cadre du chantier de construction du groupe scolaire Europe Rochester, notamment pour assurer le nettoyage de la base vie.

Cette mission a permis de salarier deux personnes dont une qui a vu son CDD évoluer en CDI.

4.2 partenariat avec des OF prestataires Région dont Prisme : organisation de suites de parcours vers la "clause découverte métiers" OU la clause parcours métiers" pour des personnes sortant des dispositifs Prépa emploi et Passerelle vers l'emploi OU pour intégrer la clause sociale pour les personnes dont le projet professionnel est validé :

Afin de créer du lien entre les organismes de formations prestataires de la Région et le dispositif des clauses sociales différentes actions ont été menées :

Prisme :

Dans le cadre de la formation PREPA Avenir Jeunes différentes mises en relation avec des entreprises du nettoyage et du bâtiment ont été proposées pour des jeunes en recherche de stage, dans le but de valider un projet professionnel.

- Participation au jury de la formation PREPA Avenir Jeunes qui permet de valider leur formation et surtout d'échanger avec eux, voir donner des pistes de suite de parcours.
- L'organisme PRISME est destinataire de toutes les offres d'emploi diffusées par Atout Clauses.

Start'app 35

Partenariat avec les deux coordinatrices Strat App Céline Fontaine : Coordinatrice Référente START'APP 35 Rennes / Fougères / Saint-Malo de la Faculté des Métiers et Céline WILK Coordinatrice Start'App 35-Prépa apprentissage CFA Bâtiment Ille-et-Vilaine.

- Les deux coordinatrices sont destinataire des diffusions d'offres d'emploi Atout Clauses
- Orientation d'un jeune titulaire d'un bac STI2D qui souhaitait se diriger vers un BTS Fluide Energie Domotique pour la rentrée septembre 22, cursus dans lequel il y a de la modélisation. Qui a permis une mise en emploi sur une offre d'emploi de LEGENDRE en lien avec des clauses sociales sur de la prestation intellectuelle : Opérateur Maquette Numérique. Cette opportunité lui a ouvert les portes à une entrée en apprentissage.
- Participation des coordinatrices et des jeunes aux deux forums emploi organisé par Atout Clauses :
 - o Forum alternance Atout Clauses / KeyForm & Solutions
 - o Forum emploi alternance

- Participation des bénéficiaires a une action découverte métier : menuiserie d'agencement customisation de mobilier aux champs libres **avec 7 jeunes du dispositif.**

Le lien avec CAP + se poursuit :

Formation qualifiante inclusive en 3 ans financée par la DREETS qui comprend les 2 années d'apprentissage professionnel, 1 an d'apprentissage du français, des cours de code, des apports sur la citoyenneté et la culture française, un suivi individualisé sur les 3 ans.

LEPAGE Electronique a mis en emploi 3 personnes en CAP + sur le chantier clausé du Centre Chirurgicale d'Intervention (Pontchaillou) sur des postes d'électricien, les contrats vont du :

- 23/11/20 au 25/06/23
- 08/09/22 au 09/09/25
- 01/09/22 au 11/07/25

Par ailleurs les parcours se poursuivent pour :

- L'entreprise BOTTREL qui a embauché en octobre 2020 en contrat d'apprentissage M. AA pour qu'il suive la formation CAP +. Cette mise en emploi est très positive et le parcours se poursuit, le candidat passe son examen final en 2023.

- L'entreprise Hervé Thermique qui a accepté d'accueillir M. A.H dans le cadre d'un stage au cours de la formation SAS Clauses sociales (CLPS). M. A.H a projet professionnel de devenir plombier. La bonne mise en relation via le stage a encouragé l'entreprise Hervé Thermique à embaucher M. A. H en contrat de professionnalisation pour qu'il puisse intégrer la formation CAP+. La mise en emploi a été possible grâce à un contrat de professionnalisation. Atout Clauses a été sollicité pour un petit temps de médiation au début du contrat qui a permis d'assainir la situation. M. A. H est toujours en parcours et l'entente se passe très bien.

Par ailleurs, un lien avec **le CFA du Bâtiment** a permis une suite de parcours entre un bénéficiaire du SAS Emploi Clauses CLPS et l'entreprise BELLAY. M. A.O a obtenu un contrat d'apprentissage à la suite de son stage très positif.

4.3 Partenariat avec We Ker : Participation aux opérations "recruter autrement", aux Groupes de Solidarité Emploi intra et inter quartier

Atout Clauses a accompagné deux entreprises vers les recruter Autrement : Le GEIQ Propreté dans le cadre de leur nouvelle implantation sur le bassin de Rennes et Arka Sentinelle entreprise de gardiennage qui intervient sur les événements de Rennes Métropole.

Date	Entreprises	Type de poste	Type de contrat	Nb de CV reçu	QPV	Nb de candidats retenus	Recrutement QPV
Villejean (05/05/2022)	GEIQ Propreté	agent de propreté	contrat pro	4	1	1	1
Cleunay (30/06/22)	GEIQ Propreté	agent de propreté	contrat pro	5	3	0	0
Champs Manceaux (22/11/22)	GEIQ Propreté	agent de propreté	contrat pro	11	4	2	1
Champs Manceaux (22/11/22)	ARKA	agent de sécurité	contrat pro	4	1	1	1

4.4. Partenariat avec les partenaires institutionnels accompagnant les personnes éloignées de l'emploi (CCAS, PLIE...)

Différents temps de rencontres des partenaires emploi institutionnels, cela permet de présenter le dispositif des clauses sociales et de mettre en place un partenariat afin de faciliter les prescriptions et les orientations du public éligibles aux clauses sociales qu'ils accompagnent. Lors de ces échanges nous abordons la formation SAS Clauses Sociales dispensée par le CLPS.

RDV collectifs :

- CCAS Maurepas 14/11/22
- ERE animateurs 07/10

Autre action en lien avec Réso Solidaire, le 8/11/22 nous avons organisé deux visites des locaux du Quadri pour rencontrer les différents partenaires logés dans le bâtiment en lien avec l'insertion (START'AIR, TRIBORD, APF, Atout clauses...) à destination des référents RSA. L'occasion d'échanger sur les pratiques et de présenter le rôle d'Atout Clauses.

II/ Actions spécifiques menées dans le cadre de Mon emploi en quartier prioritaire

A/ ACTIONS EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS ET DES PARTENAIRES

Optimiser la mobilisation des prescripteurs et des partenaires pour développer le positionnement de Public QPV à travers des actions de formation/sensibilisation des prescripteurs et des actions partenariales co-construites.

Action 1 : visites de chantier « prescripteurs »

Visite de chantier pour les prescripteurs :

Pour répondre à différentes demandes de partenaires emploi de visiter des chantiers en construction et de rencontrer des professionnels du bâtiment, Atout Clauses a organisé la visite de chantier Unité de Valorisation Energétique du groupe LEGENDRE situé à Villejean : le Jeudi 29/09 de 10H à 12h.

→ 7 professionnels ont participé à la visite comprenant des référents RSA, l'association La COHUE et Weker.

La visite a été un vrai succès auprès des partenaires, le conducteur d'opération de LEGENDRE a mis en avant le métier de coffreur bancheur et du secteur du bâtiment en général. Il a aussi parlé des savoir être attendus et des notions de sécurités.



Action 2 : évènements multi partenaires

Animation du réseau des ETTI, ETT (conventionnés clauses sociales par Atout Clauses) et EATT avec Le FASTT :

FASTT est une association nationale, créée par la branche du Travail Temporaire pour aider les salariés intérimaires (sécuriser les parcours, accompagner aux projets, préserver la santé et accompagner en cas de difficultés). Elle agit en faveur de tous les intérimaires de France, sans condition d'ancienneté sur le logement, le crédit, le déplacement, la garde d'enfants, la santé et l'action sociale. Cette dernière comprend l'accompagnement (lever les freins à l'emploi et à la formation et donner ainsi, une meilleure maîtrise du devenir personnel et professionnel), notamment pour le public bénéficiaire des clauses sociales.

Contexte : Une remontée commune était ressortie d'un atelier partenarial avec les ETT sur le besoin d'être outillé sur l'accompagnement social. En parallèle le FASSt a contacté Atout Clauses pour entrer en contact avec les ETTI et ETT intervenant dans le cadre des clauses sociales.

Objectifs du FASTT : Rencontrer les ETT/ETTi dans le cadre des Clauses sociales du 35 avec Atouts Clauses, notamment les acteurs de l'accompagnement des salariés intérimaires dans le cadre des Clauses sociales.

Présenter les aides et services du FASTT mises en œuvre pour faciliter la vie des intérimaires des clauses sociales

Réfléchir ensemble comment mieux accompagner les bénéficiaires intérimaires

Envisager des pistes de collaboration pour sécuriser leurs parcours

Pour permettre de :

Stabiliser et sécuriser les parcours des salariés intérimaires dans le cadre des Clauses Sociales

S'appuyer sur les aides et services du FASTT

Repérer les difficultés des salariés intérimaires et mettre en parallèle les aides du FASTT

Identifier les potentiels dysfonctionnements et les axes de travail

1er Diagnostic établis par les ETTI et ETT présentes sur les difficultés rencontrées par les intérimaires et les Chargés d'insertion :

Le logement : dossier administratif lourd, délai de réponse long, 2 ans d'attente, méconnaissance des CIP des "règles/process" du logement, public avec difficulté de maîtrise du français

La sécurité : la barrière de la langue peut compromettre une mission et mettre le salarié en danger

Le niveau de maîtrise du français freine l'accès à l'emploi, au permis, au logement, à la sécurité en entreprise

La mobilité : pas de véhicules propres ou de permis

La garde d'enfants : pas toujours de solution de garde

Le crédit : comment y accéder ?

Travail de recueil des besoins :

The image shows a digital workspace with seven vertical panels, each with a title and a list of items:

- Freins à l'em...**: Sécurité liée à la non maîtrise du français; Nécessité du permis et de l'autonomie; Maîtrise du français ("niveau faible", <B2); Manque de solution de mobilité hors Rennes; quid après le diagnostic ?; Disponibilité des TT; La bonne utilisation des transports en commun; Outil d'évaluation : capacité à accéder au permis (étape intermédiaire nécessaire ?); Financement permis.
- Solutions ex...**: Prépa FLE; Atouts permis FASTT; WE KER Atelier collectif : 2/mois; Carte des compétences par thématique (outil existant); Bilan de compétences permis / diagnostic mobilité; Formation FLE; Les contrats de Travail Temporaire : CPI et CDPI.
- Financé par 3**: Financement PIC IAE; Financé par J/ETT TT rémunéré; Financé par le CD pour les DE (post OFI).
- Ressources 0**: FASTT; AKTO : ingénierie de formation FLE; CLPS : ingénierie formation FLE; Marie QUARDON (Conseillère permis - Vie Ker) : agrément Auto-école (associative) et porteur du dispositif Atouts permis; Sessions de code avec public FLE. Evaluation au préalable, Bilan de conduite, avec véhicule et aussi réapprentissage (ML, CCAS, RSA et FASTT); Wimovv : plateforme mobilité; WE KER : plateforme de mobilité Cbae DE accompagné (ML, CCAS, PLE, PAE...) avec des côtes et des conseillers mobilité (qst FLE, mobilité...) pour avoir un bilan personnalisé qui découle vers un plan d'action/parcours mobilité (travail individuel) et aussi en parallèle des actions collectives "mobilité" sur la découverte des transports en commun (avec tarification spécifique...) et créer des dynamiques + outil virtuel Pays de Valion de Villaine, de Brocélande, Vitré, St Aubain...
- Expérimentat...**: Expé à Angers : rappel des codes de sécurité sur un chantier (avec parcours PALIER = FLE contextualisé); Projet PALIER Projet Accompagnement Linguistique pour une intégration Réussie (ex : 1/sem, ou 1 semaine, ou 4/sem...); Parcours PALIER : avec thématique commune (ex : mobilité); BOP 104 : mobilité, prépa code et FLE (code prétexte pour travailler le FLE, renfort de l'écrit) avec support pédagogique code suite diagnostic FLE 2 niveaux différents (>A1); BOP 104 = 300H de formation (en amont d'une mission DE très éloigné de l'emploi et du français); Expérimentation à Josselin, via une AFPR avec du FLE contextualisé au mieux professionnel; Code = permis via le CLPS avec différents modules selon niveau de français.
- Pistes à expl...**: Former le public au français avant même les missions pour les sécuriser; Idée : AFPR possible pour les TT des ETT/ETTI ???; vis le FPETT : sécuriser les parcours des TT - expérimentation possible interroger le FPETT sur les financements possibles (B. Caharel); Etudier la possibilité de "pouvoir" positionner les TT vers WE KER; FLE code ?; Co-voluntage.
- Détails CIPV...**: La durée du contrat comprend une période de formation d'une durée comprise entre 140 heures (soit 4 semaines) et 525 heures (soit 15 semaines) réalisées en continu ou en discontinu sur une période de 12 mois au maximum. Le CDPI peut être réalisé en continu ou discontinu, si le contrat est réalisé en discontinu, les périodes d'interruption apparaissent sur le contrat type. CIPV/CDPI contrats de branche intérim, financement par AKTO. La durée d'un CIPV est comprise entre 140 heures (soit 4 semaines) et 315 heures (soit 9 semaines) qui peuvent être réalisées en continu ou en discontinu sur une période de 6 mois maximum. Cette durée comprend : un temps de formation en organisme de formation externe à l'ETT/ETTI, de 70 heures minimum à 245 heures maximum; un temps de missions réalisées au sein d'une ou plusieurs entreprises utilisatrices, de 70 heures minimum.

Axes de réflexions et pistes qui en ressortent :

Il existe des solutions sur le territoire et des ressources méconnues (WE KER pour la mobilité, CLPS pour la formation) : ne pas hésiter à orienter vers les partenaires.

Prévoir une présentation des services mobilité présents en Ille-Et-Villaine avec les acteurs de la mobilité ?...

La branche du Travail Temporaire dispose de dispositifs propres au TT : CIPV et CDPI pour la formation /

Atouts permis pour le coaching

Le public varie d'une agence à une autre (EATT, ETTi et ETT spécialisé ou généraliste) avec des profils différents et donc des besoins et des réponses différentes.

Nécessité d'axer les recherches de solutions par typologie de public :

Pour le public primo-arrivant avec une très faible connaissance du français, le FLE est incontournable avant même de parler de mobilité (pour pouvoir déléguer en sécurité) => lister les solutions existantes selon les profils

Pour un public avec un début de maîtrise de français, le CIPI ou CDPI semble adapté avec FLE et code (+ métier peut-être)

Concevoir ingénierie CLPS/AKTO et agences intéressées

Pour le public maîtrisant le français, Atouts permis reste un dispositif accessible pour les intérimaires EATT / ETTi, et ETT (avec 414H de mission et QF<1100)

Partenaires associés à la réflexion :

Akto, Blandine CAHAREL : Point d'étape sur la formation FLE, suite à donner à nos échanges (fracture numérique ...)

Action logement intervention d'un.e Assistant.e Social.e

Présentation de la plateforme mobilité de We Ker par Marie QUARDON

Les sujets prioritaires qui ont été choisis, par ordre :



Le logement



Le français FLE



La fracture numérique



La mobilité

Conclusion des actions qui en découleront en début d'année 2023 :

1. Formation avec AKTO : Mise en place d'un CDPI (FLE + formation menuisier)
2. Travail avec Action logement
3. Travail sur la fracture numérique
5. Présentation du Point Conseil Intérimaires

Action 2 ; Job dating en Quartiers

1. Forum emploi alternance en partenariat avec We-Ker au sein du Blosne:

Atout Clauses a été sollicité par We-ker pour organiser un forum emploi avec des entreprises sur la thématique de l'alternance. Nous avons donc conviés des entreprises concernées par les clauses sociales qui souhaitent proposer des contrats en alternance dans le but d'associer la formation à l'insertion. Atout Clauses a accueilli dans ces locaux l'évènement qui a eu lieu le 23/06/2022.

Objectifs :

- Permettre la rencontre entre des candidats en recherche d'une alternance et des entreprises dans le cadre des clauses sociales qui proposent des contrats en alternance.
- Permettre aux entreprises de valoriser leurs métiers
- Permettre aux organismes de formation de promouvoir leurs différents cursus de formation et débouchés
- Promouvoir l'alternance
Entreprises et offres d'emploi

Entreprises	Métiers
GEIQ BTP	Plombier
	coffreur bancheur
	menuisier bardeur
	étancheur
	électricien extérieur
	magasinier -aide plaquiste
	canalisateur
	Agent de préfabrication
	Assembleur armatures
	Canalisateur
	soudeur tuyauteur
	relation locataire / médiation
SUEZ	Equipier(e) Conducteur(trice) de matériel de collecte
	Chargé.e de mission Développement commercial et marketing - en alternance
	Chargé(e) de missions Prévention des Risques collecte des déchets porte à porte
ANGEVIN	Maçon /coffreur bancheur
CIMEO	Maçon /coffreur bancheur
PLANCHAIS	Maçon /coffreur bancheur
BOURGOIS	Technicien.ne projeteur au sein de notre Service Infrastructures
GEIQ Propreté	Agent de propreté polyvalent
KURSUS	Agent de propreté

offre prestation intellectuelle (Niveau Bac à Bac +4)

Le sourcing a été réalisé par We Ker pour les jeunes -26 accompagnés par la mission locale.
Atout clauses via le réseau de prescripteurs des clauses sociales.
Pole-Emploi pour le public demandeur d'emploi éligible aux clauses sociales.

47 personnes se sont présentées au forum dont 11 femmes :

Star app	5
Weker	9
Pole emploi	14
CLPS	11
Kodiko	2
PIMMS	1
Retravailler dans l'ouest	1
PLIE	2
GRETA	1
Bouche à oreille	1



Bilan :

Points positifs :

- Très bon partenariat entre Atout Clauses et WeKer (Pierre Yves Hentraye et Guillaume Gessen)
- Bonne diffusion de l'évènement par Pole-Emploi
- Bonne mobilisation du public (double du nombre de personnes présentes dans les derniers forums réalisés sur le territoire)
- Bonne diversité des prescripteurs.
- Offres d'entreprises intéressantes avec une diversité des métiers et des niveaux de formation (CAP à Master 2)

Mise en emploi avec des contrats d'alternance :

- SUEZ : 1 contrat d'équipier(e) conducteur(trice) de matériel de collecte / suite de parcours chantier d'insertion)
- KURSUS : 2 contrats pro avec Net Plus / suites de parcours avec la formation SAS Emploi Clauses
- GEIQ BTP
Prise de contact pour l'entreprise BOURGOIS et CIMEO

Points négatifs :

- Pas de candidatures retenues sur les postes de coffreur bancheurs.
Axe d'amélioration :
- Obtenir toutes les offres d'emploi des entreprises un mois avant l'évènement
- Faire une meilleure présentation du métier de coffreur bancheur
- Améliorer la présentation des offres et le sourcing de candidats
- Continuer à diversifier les offres d'emploi

- Idées pour un prochain évènement similaire :
 - Prévoir au démarrage un temps de présentation collectif des entreprises et de leurs offres d'emploi (inspiré du casting inversé lors des recruté autrement).

2. FORUM DE L'ALTERNANCE en partenariat avec KeyForm & Solutions : Jeudi 17 Mars 2022 de 10h00 à 16h00 au Quadri (locaux Atout Clauses)

Le centre de formation KeyForm & Solution a organisé une journée : « Forum de l'alternance », spécialement sur les métiers de la relation client en partenariat avec Atout Clauses, We Ker, Pôle Emploi et le Cercle Paul Bert.

Ce forum a permis pour les participants :

- De profiter de cette rencontre de proximité pour échanger avec nos entreprises partenaires
- De prendre connaissance des offres d'emploi et d'alternance et d'en savoir plus sur les différents parcours certifiants
- De découvrir les métiers de la Relation Client et de se renseigner sur les démarches et les aides existantes
- De répondre à toutes les interrogations des personnes qui ont un projet de formation autour des Métiers de la Relation Client

B / ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS

Action 1 : Découvertes métiers.

Clause découverte métier

Renouvellement de la clause découverte métier au sein des Champs libres en lien avec de nouveaux aménagements, cette fois-ci la rencontre portait sur le métier « Menuisier d'agencement et customisation de meuble ».

Cette présentation a permis aux jeunes de poser de nombreuses questions, d'illustrer les techniques utilisés, d'évoquer les spécificités du métier et les formations possibles sur le territoire.



Quelles plus-values à travers cette clause « Découverte Métiers » ?

Pour les jeunes: consolider leur projet professionnel, échanger concrètement avec un professionnel et avoir une meilleure représentation du métier

Ces actions sont un bon support pour accompagner le public des dispositifs Start'App 35 et Contrat Emploi Jeunes (WeKer)

Pour les professionnels de l'emploi et de l'insertion: avoir une vision plus éclairée du métier et une connaissance des formations existantes

Pouvoir par la suite demander une période d'immersion dans l'entreprise via un stage (PMSMP)

⇒ Lors de cette présentation : 12 jeunes étaient présents



Action 3 visites de chantiers « bénéficiaires »

- 1) Dans le cadre de la formation SAS Clauses sociales : **4 visites de chantier ont été organisées (2 par sessions) :**
 - la visite du chantier à Pontchaillou du Centre Chirurgical Interventionnel le 29/06/2022 avec l'entreprise SOGEA (VINCI)
 - La visite du chantier 08/06/22 avec l'entreprise Bouygues – rénovation du CROUS de Rennes
 - La visite du chantier mercredi 14 décembre 2022 avec l'entreprise ANGEVIN sur la construction de logements étudiants et commerces situé au Blosne
 - La visite du siège d'ESPACIL mercredi 18 janvier 2023 situé au Gast (Maurepas)



- 2) Dans le cadre d'un Recruter Autrement organisé par WeKer Atout Clauses a accompagné des candidats à la visite de chantier de l'entreprise NGE le 19/10/2022



Bilan Focus Quartier 2022

Une action qui se diversifie tant par la richesse des actions mises en place que par la diversité des partenariats et des synergies développées dans le cadre de ce projet. Une articulation des acteurs de l'insertion et d'Atout Clauses de plus en plus efficiente au service des personnes éloignées de l'emploi. Un maillage des acteurs et une synergie d'action qui font du territoire de la Métropole un exemple de tout premier plan.

Indicateurs

Nombres de maîtres d'ouvrages impactés : **32**

Nombre d'entreprises mobilisées dans le dispositif : **141**

Nombre de prescripteur emploi mobilisés dans le projet : **86 partenaires** emploi hors IAE et référents CCAS/ PLIE + le réseau SEIF

Nombre d'actions de sensibilisation et de recrutement : **44**

Nombre de bénéficiaires mobilisés : **94 cv** reçu (dont 23 CV QPV) + **12 jeunes** action découvertes métiers+ **47 participants** au forum alternance du Blosne + **291 QPV** (ont travaillé dans les clauses en 202



2/ Le PLH données année 2022 : du 01/01/2022 au 31/01/2022

Une réunion est prévue avec le service PLH le **11 mai 2023** afin de consolider l'ensemble des données et de travailler :

- **Sur le bilan PLH 2022**
- **Sur le bilan PLH global 2015 2022**

Ces deux rapports seront communiqués dans la semaine du 22 mai 2023

La Valorisation de l'Action et la Communication

L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS DE COMMUNICATION A ETE REVU EN 2022

Newsletter

Les newsletters mensuelles nous permettent d'informer tous les mois l'ensemble de nos partenaires sur les actions menées par Atout Clauses et ses partenaires.

Le format des Newsletter a évolué et intègre de nouvelles rubriques



TERRITOIRE	MAITRE D'OUVRAGE	OPÉRATION	CLAUDE SOCIALE
Rennes	Université de Rennes	Campus Villejean- Construction bâtiment IRSET - tranche 2	2135 heures
Charbres de Bretagne	Néotoa	ARVAK - La Ferrière - Lot CD6 - Construction de 35 logements	735 heures
Rennes - Maurepas Gayeulles	Territoires	Viabilisation aménagement des espaces publics Marginales M59	700 heures

ILS NOUS ONT REJOINT



Une page LinkedIn a été créée



La plaquette générale a été repensée



Le guide entreprise réactualisé



Les perspectives 2023

Le développement du dispositif s'articulera en 2023 autour de plusieurs grands objectifs

- Renforcer le positionnement de la nouvelle offre de services Achats durables : clauses sociale et environnementale
- Développer le recours à la clause environnementale par les maîtres d'ouvrages
- Consolider le modèle économique, juridique et organisationnel
- Consolider le maillage territorial

La dynamique d'innovation permanente est l'une des forces du dispositif depuis plusieurs années, nous poursuivrons ce travail en 2023.

Plusieurs axes d'actions seront ainsi développés

Axe 1 : diversifier les publics, objectif : favoriser l'inclusion et la diversité

- mise en œuvre opérationnelle du dispositif **Action d'Inclusion Renforcée**

Axe 2 : développer l'écosystème de la clause, objectif : renforcer les liens existants, développer de nouveaux partenariats

- développer les nouveaux partenariats sur les territoires (Redon/Saint/Malo/Vitre fougères)
- piloter l'animation collective de réécriture de la nouvelle **Charte d'activation des clauses sociales**
- développer le recours aux clauses sociales dans les marchés de l'état

Axe 3 : montée en gamme sur l'évaluation qualitative, objectif : mieux valoriser la plus-value de la clause sociale

- consolider l'usage de la grille d'indicateurs qualité sur l'ensemble des opérations des maîtres d'ouvrage
- travailler à l'élaboration d'un Bilan d'Impact Social

Axe 4 : développer le recours aux nouvelles prestations Atout Clauses, objectif : développer l'innovation pour mieux répondre aux besoins du territoire ;

- accompagner la montée en compétence sur les enjeux sociaux et environnementaux, former les services aux achats durables et responsables
- partager les bonnes pratiques d'achats durables avec les donneurs d'ordre publics, contribuer aux travaux d'échanges des bonnes pratiques pour des achats durables et responsables

Axe 5 : Favoriser le développement de clauses environnementales, objectif : déployer une offre complète achats responsables

- inclure la possibilité de solliciter Atout clauses sur les clauses environnementales dans la Charte et les conventions de partenariat.
- développer de formats des webinaires de formation : sensibilisation sur les clauses environnementales et leur lien aux clauses sociales

Atout clauses – Réso solidaire

Pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés du bassin de Rennes

QUADRI - 47 Avenue des Pays-Bas - Hall 1 Nord, 35 000 Rennes

